

Bulletin bimestriel n° 103  
décembre 2006 - janvier 2007

[www.unsa-education.org/sien](http://www.unsa-education.org/sien)

Ce bulletin comporte pour les adhérents deux enveloppes en quatrième de couverture destinées aux élections au Bureau National

## Préparation du Congrès

19 - 20 - 21 mars 2007  
LILLE (Nord)

### Elections professionnelles des IEN

le SI.EN confirme son implantation largement majoritaire tant pour la CAPN que dans les CAPA

Patrick ROUMAGNAC, secrétaire général, les membres du Bureau National et Evelyne souhaitent à tous les syndiqués du SI.EN et à leurs proches une excellente année 2007

Sommaire en page 2

### Candidatures au Bureau National

Onze sièges sont à renouveler au sein du Bureau National (dix sièges annoncés dans le bulletin 102 + un siège à pourvoir pour une durée de 3 ans, suite à une démission dans le 1er degré). Tous les syndiqués sont appelés à voter pour les trois secteurs (1er degré, Enseignement général, technique et professionnel, Information et Orientation) et pour les retraités.

### Rapport d'activité présenté par le Secrétaire général

Ce rapport d'activité ne prétend pas au statut de descriptif exhaustif, ni même de présentation chronologiquement fidèle des actions mises en place par le syndicat depuis notre congrès de Montpellier, l'affichage régulier sur le site et dans notre bulletin de nos interventions rendrait cet exercice formel et de peu d'intérêt ; ce rapport vise plutôt à dégager les axes majeurs qui ont fondé cette action et qui nous conduisent, aujourd'hui, à tracer de nouvelles perspectives qui seront arrêtées à Lille.

### Procédures de vote

#### 1 - Elections au Bureau National

Tous les syndiqués sont appelés à se prononcer sur toutes les candidatures.

Les votes devront parvenir **directement au siège du SI.EN – 23, rue Lalande – le plus tôt possible et, au plus tard, le 15 mars 2007.**

#### 2 - Vote sur le rapport d'activité

Chacun est appelé à s'exprimer en transmettant un des trois bulletins : " Pour ", " Contre " ou " Abstention " à son **Responsable académique ou au siège du SI.EN avant le 15 mars 2007.**

# Agenda

**7 novembre** : Exécutif fédéral (P. ROUMAGNAC)

**8 novembre** : - DGESCO/Audience fédérale relative aux psychologues scolaires (Yvette DESTOT au titre du SI.EN)

- MEN/ Audience auprès de J.-L. NEMBRINI, conseiller du ministre : cahier des charges des IUFM (P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK)

- MEN/ Audience UNSA Education auprès du ministre. (P. ROUMAGNAC dans la délégation fédérale)

**9 novembre** : Conseil Supérieur de l'Education (P. ROUMAGNAC)

**14 novembre** : BUREAU NATIONAL

- Rencontre UNSA-Education/Bureau de la Conférence des Directeurs d'IUFM sur l'intégration des IUFM dans l'université (M. VOLCKCRICK)

**15 novembre** : CONSEIL SYNDICAL

**28 novembre** : Audience auprès de Pierre LUNEL - Délégué interministériel à l'Orientation (Yvette DESTOT au titre du SI.EN)

**29 novembre** : - MEN/DGESCO : groupe de travail sur l'organisation des écoles (P. ROUMAGNAC)

- UNSA Education / Groupe de travail «Education et territoires» - Echanges avec J. FERRIER et B. TOULEMONDE (Fr. GROSBRAS)

**30 novembre** : MEN/DGRH : groupe de travail sur la direction d'école et le statut de directeur d'école. (M. VOLCKCRICK)

**13 décembre** : - MEN/DE/ Elections professionnelles : constatation du quorum (P. ROUMAGNAC)

- Rue Lalande/ Réunion de travail : préparation, organisation du congrès de Lille (Fr. GROSBRAS - M. LEVEQUE - P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK)

- SE-UNSA : organisation du premier degré (P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK)

**15 décembre** : Paris/ Maison de la Chimie : colloque sur la mise en place du dispositif de crédits d'apprentissage européens pour la formation et l'enseignement professionnels (ECVET) (Fr. GROSBRAS)

**18 décembre** : CAPN/ Avancement à la hors-classe des IEN au titre de 2007 (M.-P. COLLET - D. GAUCHON - P. ROUMAGNAC - E. WEILL)

**20 décembre** : Exécutif fédéral (P. ROUMAGNAC)

**21 décembre** : MEN/DGESCO / Réunion du groupe de travail étudiant les questions relatives à l'organisation des écoles (P. ROUMAGNAC)

**22 décembre** : CLERMONT-FERRAND/ Journée de réflexion organisée par l'UNSA Education et ses principaux syndicats sur l'enseignement de la grammaire (P. ROUMAGNAC)

## Sommaire

Agenda du Bureau National	p 2
Comptes rendus d'audiences sur l'Orientation	p 3-4
Accès à la hors-classe 2007 : CAPN du 18 décembre	p 5
Résultats des élections professionnelles du 12 décembre	p 6
Conseil syndical du 15 novembre	p 7
Conseil syndical : Interventions des Responsables académiques	p 8 à 11
Conseil syndical : commissions de secteur	p 11 à 13
Rapport d'activité 2004-2007	p 14 à 17
Candidatures au Bureau National	p 18 à 21
Tribune libre	p 22
Bulletins de vote	p 23

### L'inspection n° 103

Directeur de la publication :

**Patrick ROUMAGNAC**

Maquette : **Michel VOLCKCRICK**

Commission paritaire : **0511 S 07856**

ISSN : **1251-2028**

Imprimerie et photocomposition : **UNSA**

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SI.EN, le prix du numéro est de 7,50 euros, l'abonnement annuel de 50 euros.

**SI.EN - UNSA Education**

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

Tél : 01 43 22 68 19

Fax : 01 43 22 88 92

# Notre métier

## Audience fédérale relative aux psychologues scolaires 8 novembre 2006

Aux questions que nous avons préparées (avec parfois des divergences d'interprétation et de position), monsieur Gachet qui nous a reçus dans un excellent climat d'ouverture et d'échange a apporté les réponses suivantes :

- cadre et statut du projet de circulaire : concerne-t-elle l'ensemble des porteurs de titre ou seulement les psychologues scolaire du 1er degré avec extension de leurs missions au 2nd degré ?
- Qui sont les psychologues de l'Education nationale ?
- Quid de la réflexion en parallèle sur les Copsy
- Problème de l'adéquation entre les missions et les moyens ;
- y a-t-il une réflexion DGRH sur le sujet ?

Projet de texte de réflexion, pas de forme juridique prévue pour le moyen terme (pas encore même un projet de circulaire). Toutes les questions sont fondamentales, mais elles ont beaucoup d'avance. Tout est ouvert, rien n'est figé. Réflexion théorique, " doctrinale ".

Le psychologue de l'Education nationale, en effet cela n'existe pas pour le moment.

Genèse de la réflexion : crise du recrutement des Psycho dans le 1er degré - revendications statutaires anciennes et encore sans réponses (texte de 90 : seule référence)- dans le 2nd degré, c'est encore autre chose : la question de l'orientation vient de se voir confiée à un délégué interministériel.

Fin novembre 2005 le Cabinet a missionné le bureau ASH pour porter une réflexion sur le besoin de l'institution scolaire en matière de

psychologie en relation avec le nouveau passage législatif (14 février et 23 avril 2005), la réalité des besoins de la population scolaire, les personnels qui seront amenés à exercer ces missions (avec l'affirmation pour écarter une rumeur, qu'il est hors de question que ces missions soient externalisées. Il était très clair dès l'origine que l'on ne parlerait que de missions.

Le travail a porté sur une analyse de besoins. Au groupe de travail ont été associés comme experts des représentants des associations de Psysco (AFPS) et de Copsy (ACOPF).

La réflexion actuelle est déconnectée de toute réflexion GRH, c'est un choix stratégique en soi. A peu près toutes les fédérations ont été reçues et souhaitaient parler statut, mais ce n'est pas l'entrée. Qui serait concerné ? Seule affirmation : des fonctionnaires de l'éducation nationale. Les questions restent en suspend sur " un corps unique aux missions diversifiées et regroupant des personnels d'origine différente - conservera-t-on un corps, les Copsy ?...Tout ceci se fera en concertation avec les partenaires sociaux. Certains syndicats ont affirmé qu'il n'était pas question que les Psysco interviennent dans le 2nd degré ni les Copsy dans le 1er degré, ceci n'est pas arbitré.

Un travail parallèle démarre dans le bureau de P.Chauvet. Lorsque les travaux auront un statut juridique, le travail GRH pourra commencer, avec identification des besoins sur le terrain et programmation de recrutements.

Monsieur Gachet affirme sa conviction que «les élections 2007 n'arrêteront pas la marche de l'histoire : la loi sur le handicap a été votée à l'unanimité. Il y aura sans doute des difficultés catégorielles et des obstacles budgétaires cependant.»

Les syndicats sont invités à proposer leurs réflexions et amendements sur le sujet et à les communiquer avant fin novembre. Une nouvelle réunion du groupe de travail aura lieu le 4 décembre, puis soumission au ministre puis au CSE en janvier février.

Sur l'identification de besoins, des moyens nécessaires, monsieur Gachet évoque une possible enquête auprès des DSDEN et IIO. « dans le dialogue stratégique avec les recteurs, l'indicateur LOLF portant sur le taux de couverture des postes spécialisés par des personnels spécialisés est un indicateur clé . Tout ce qui concerne les besoins éducatifs particuliers a bonne presse.»

### Remarques

Il était bien question en effet d'un référentiel de fonctions, et non pas d'une revue des missions et zone de chalandise des Psysco, comme le pensait l'UNSA au départ. Tout est encore ouvert pour inciter le bureau Chauvet à compléter par les fonctions spécifiques des Copsy relevant de la psychologie de l'orientation, et de concrétiser ainsi un projet de corps unique à double valence dont l'une ou l'autre sont plus ou moins majeures selon que l'intervention porte sur le 1er ou le 2nd degré.

A soumettre à la réflexion de la commission de secteur orientation pour contribuer à la proposition à faire par le SI.EN à M. Gachet, via l'UNSA.

Yvette Destot

## Audience fédérale avec le délégué interministériel à l'orientation 29 novembre 2006

Etaient représentés, sous la conduite de Luc Bentz, secrétaire fédéral de l'UNSA Education, les syndicats : SNPDEN- SE -Sup/Recherche et le SI.EN représenté par Y. Destot.

Nous sommes reçus par Pierre Lunel, délégué interministériel et Michel Lugnier (IEN/IO).

Pierre Lunel nous précise le cadre de la rencontre et l'objectif de travail de la délégation :

- nous sommes dans la 2ème phase d'une consultation qui vise à l'élaboration du schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle. Il s'agit d'un travail coopératif y compris avec les régions de France, les directions de l'emploi, le conseil national des missions locales ... Les partenaires sociaux sont consultés.

- La problématique centrale est, bien entendu, de résoudre la question des sorties sans qualification et d'envisager un système d'information et d'orientation le plus continu possible, avec des dispositifs, des actions aux grands moments clés pour les choix mais aussi de manière continue et progressive, l'information

devant être discriminée selon les âges et les publics.

Pierre Lunel aborde ensuite quelques thèmes d'actualité :

- Les entretiens personnalisés en 3ème. Il souligne une convergence de vue avec les préconisations du rapport HETZEL, mais attire l'attention sur le risque de simplification. Le principe de ces entretiens est le droit des familles, mais il faut en étudier la faisabilité. La délégation aurait influencé la DGESCO pour que l'objectif soit annoncé et que par ailleurs on évite de heurter les EPLE et les professeurs principaux en leur rappelant ce qu'ils font déjà sans doute largement ... Il a été suggéré à certains recteurs d'organiser par contre des ½ journées de sensibilisation des professeurs à la problématique de l'orientation, avec des partenaires du monde économique par exemple et qui pourraient se situer vers la fin janvier.

- Des entretiens analogues en terminale ? Pierre Lunel exprime des réserves sur leur opportunité, il préconise plutôt un travail en amont, en 1ère, en colorant ou en

complémentant les TPE d'une approche sur les métiers et en permettant qu'ils soient exposés aux élèves de seconde par exemple ...(proximité du discours des pairs).

- Les expériences d'orientation " active " et de dossier unique pour l'enseignement supérieur (Pierre Lunel cite l'expérience de Nantes). Michel Lugnier précise que le dossier unique c'est une coordination des admissions qui permet aussi de travailler à l'optimisation des places, mais qu'il ne s'agit pas d'un " PAM " enseignement supérieur ( pas d'affectation à ce niveau tant en BTS : filières sélectives réglementairement, qu'en université : droit à l'inscription)

### Orientation active

Pierre Lunel dit qu'il espère qu'on ne parle plus de pré-inscription dans les universités mais d'orientation lente, d'accompagnement personnalisé (plutôt que d'orientation active d'ailleurs). Il s'agit que des lycéens rencontrent des enseignants-chercheurs, pour savoir où ils vont, si cela les intéresse, et s'ils veulent poursuivre ...Les universités doivent être capables de conduire de véritables entretiens avec des enseignants-chercheurs pour faire connaître leur

# Notre métier

domaine... , pas pour analyser les résultats de l'élève et l'encourager ou le décourager car ce serait de la sélection ! Un nouvel entretien en fin du 1er semestre de L 1 serait opportun pour permettre à l'étudiant d'envisager éventuellement une réorientation.

- Les cursus : avant d'arriver à la licence : fluidité, réorientation, aller-retour, souplesse nécessaire. Des modules projets personnels de l'étudiant sont une ressource également utile. Il faudrait faire de la licence un diplôme plus qualifiant, même si l'université française n'est pas une école des métiers, on peut améliorer cette professionnalité et y compris dans les licences générales, introduire une information sur les professions qui peuvent s'offrir en débouché. Si l'on ne demande pas aux licences une puissance qualifiante, il ne pourra pas être fait de sélection à l'entrée en master.

- La relation avec le monde des employeurs : il ne s'agit nullement de favoriser l'entrée conquérante du monde de l'entreprise dans le monde des formations, mais de garantir le respect de chacun ... Pierre Lunel souligne alors qu'à cet égard, il y a plein de choses dans le rapport HETZEL que la délégation souhaite développer.

Luc BENTZ intervient ensuite pour rappeler les points de vue de la fédération.

- Sur le rapport HETZEL notamment : pas assez de place faite aux salariés. L'UNSA s'inscrit dans une perspective de sécurisation des parcours professionnels et de formation et d'éducation tout au long de la vie, sans barrière étanche entre formation initiale et formation continue, et, par conséquent, de développement des parcours individualisés dans un cadre européen de certification des compétences.

Luc Bentz affirme l'adhésion de l'UNSA au schéma du LMD, et ajoute que le projet du HCE de formation des maîtres va dans le bon sens. L'UNSA est favorable à la fusion des master recherche et professionnels, mais à condition que les masters recherche soient adossés à de vrais laboratoires reconnus ; favorable également au volume horaire de 350 heures en master pro et au maintien des licences professionnelles.

Après ce préambule Luc Bentz énonce les questions qui se posent à l'UNSA face aux propositions énoncées par le délégué :

«Comment fait-on, avec qui, dans quel cadre ?»; «les ministères ont le travers de monter des usines à gaz, et/ou alors c'est l'intendance qui manque !».

Il signale que conduire un entretien approfondi est consommateur de temps et que la question qui se pose est alors de savoir comment on le dégage. Par ailleurs l'important est plus l'accompagnement (la guidance ?), que l'action ponctuelle. Il affirme que l'UNSA adhère à l'ambition exprimée par la délégation mais attire l'attention sur le risque du bricolage.

A la suite, les différentes composantes de la délégation vont s'exprimer :

Le SE affirme le refus d'une orientation trop précoce et de l'apprentissage junior, l'orientation ne devant intervenir qu'à l'issue de l'acquisition du socle commun. Les enseignants sont prêts à contribuer à la découverte des

métiers et des formations à condition d'être formés (FI et FOCO)

Le SE affirme que les entretiens de 3ème existent déjà ! Le SE pose la question de la contribution des Copsy à ces entretiens alors que leur nombre est insuffisant. La question du devenir des Copsy est alors spontanément abordée par P Lunel qui affirme que «on travaillera avec les Copsy ou on ne fera rien !»

Le SNPDEN pose la question des moyens pour défrayer les enseignants qui conduiraient les entretiens systématiques avec les familles, considérant que l'ISO ne recouvrerait que les travaux relatifs aux conseils de classes et que les PP n'y suffiraient pas. P Lunel n'exclut pas qu'on puisse imaginer de payer des vacations. L'UNSA SUP /RECHERCHE intervient à son tour pour témoigner des expériences nombreuses déjà, à l'université, de suivi individualisé et d'accompagnement des étudiants par des pairs ou des professeurs, mais abandonnées par lassitude du bénévolat. P Lunel affirme que le tutorat par des pairs sera un axe important du projet (cf 100.000 étudiants pour 100.000 lycéens) et qu'il ne s'agira pas de bénévolat. Le syndicat et P Lunel conviennent de la difficulté qu'il y aurait à mobiliser les enseignants chercheurs alors que la seule recherche valorise leur carrière.

Quelques universités s'engagent dans l'expérimentation ( ex : Paris V pour psycho et médecine ) Mais la circulaire Monteil et la maquette de dossier paraissent inadaptées (tant au syndicat qu'au délégué) à la notion d'orientation «active».

Le SI.EN interroge P Lunel sur la relation entre ses réflexions à cet égard et les travaux conduits par les bureaux de l'ASH et de l'orientation au MEN. Yvette Destot souligne la richesse du «référentiel fonctions» des psychologues de l'éducation produit dans le cadre du groupe de travail piloté par M. GACHET (bureau ASH), même s'il mérite d'être enrichi encore des approches spécifiques à la psychologie de l'orientation et du travail auxquelles les Copsy ont recours. P Lunel affirme qu'en ce qui concerne le devenir des Copsy et des CIO, c'est à la délégation d'en décider .

L'intégration des dimensions accompagnement à la réussite des élèves et orientation, soutenue dans le référentiel des psychologues de l'éducation ne semble pas trouver écho dans l'analyse faite par le délégué qui centre son propos sur l'information adaptée.

Yvette Destot souligne que les analyses actuelles montrent que plus les consultants disposent d'informations sous toutes formes et si bien adaptées soient-elles, jusqu'au «conseil en ligne» (qui est plutôt de l'information personnalisée), plus augmente la demande de conseil individuel. Le développement du marché du conseil en orientation et du bilan de compétence en témoigne.

Par ailleurs, en ce qui concerne la nécessaire continuité de l'orientation (tout au long de la vie) Yvette Destot valorise la mise en perspective de l'éducation à l'orientation dans le référentiel du socle commun et notamment du 7ème pilier, et souligne l'engagement de l'ONISEP dans la publication d'une collection

visant à l'intégration de l'approche métiers dans les disciplines. Mais elle signale que si les dimensions de connaissance de l'environnement professionnel, du monde économique, des cursus de formation et pour partie de la connaissance "de soi" (feed back des enseignants relatif à l'évaluation des compétences scolaires de l'élève, sur ses stratégies d'apprentissage dans les nouvelles logiques d'évaluation que vise la mise en œuvre du socle commun) peuvent être prises en charge par des enseignants formés, l'expertise propre des Copsy les prédispose à la mise en relation dans le cadre de la guidance et du conseil, des dimensions personnelles, éducatives, sociales et économiques. Conseillers des équipes éducatives, leur expertise leur permet l'examen du fonctionnement des groupes et de l'institution scolaire notamment dans une approche systémique qui contribue par son feed back aux progrès dans la prise en charge des élèves.

Par ailleurs elle les autorise à contribuer à la construction d'un rapport au métier et au travail chez les élèves (cf. " analyse du travail - ergonomie scolaire " - référent : psychologie du travail ) qui les outillera pour l'orientation et la formation tout au long de la vie (...cf démarche VAE notamment).

Dans le domaine de l'information institutionnelle, d'ores et déjà, les services d'orientation et les Copsy sont invités par leur hiérarchie à se centrer sur l'ingénierie de l'information, la formation et l'outillage des enseignants en la matière, à partir de leur expertise de psychologue de l'éducation, " d'ergonome scolaire " (fabrication de supports et de progressions - démarche documentaire- qui tiennent compte des paliers cognitifs et motivationnels des élèves).

Yvette Destot confirme qu'en effet, comme le faisait remarquer le SE, les ressources en Copsy même mises à niveau, n'autoriseraient qu'un saupoudrage discutable si la mise en œuvre de l'information en face à face leur revenait exclusivement ; la fonction d'information doit être en effet partagée.

A la question du devenir envisagé pour les CIO (abordé sous l'angle du rapprochement des opérateurs) le délégué répond qu'en effet le concept de cité des métiers est intéressant mais qu'il est irréaliste de penser le systématiser ; qu'il faut rechercher les rapprochements des portails, créer ou renforcer les liens entre les différents acteurs et parvenir à parfois dépasser les méfiances institutionnelles par de la connaissance mutuelle.

En conclusion, Luc Bentz attire l'attention du délégué sur la phase intermédiaire de mise en œuvre des actions (avant que des réformes statutaires ne viennent faciliter les choses) qui nécessite de réfléchir aux moyens. Il suggère par ailleurs d'intégrer la dimension de l'évaluation au dispositif cadre, ce que confirme le délégué.

Le délégué conclut l'audience en précisant qu'à la mi-décembre un avant-projet sera finalisé qui sera soumis aux partenaires au début de janvier. L'UNSA en sera destinataire.

Yvette Destot

# Notre métier

## Accès hors classe des IEN - CAPN du 18 décembre 2006

Source : commissaires paritaires du SI.EN

Rappel : il s'agit de propositions soumises à la décision du ministre

### Liste principale

NOM	Prénom	Recrut <sup>ent</sup>	Académie
BOMBLED	Jacques	1986	GRENOBLE
GAZAY-GONNET	Dominique	1986	VERSAILLES
BIDAULT	Francis	1987	ROUEN
QUINCHON	Dominique	1987	NICE
DUBOIS	Philippe	1987	BORDEAUX
HERY	Françoise	1988	CAEN
TEXIER	Stéphane	1988	VERSAILLES
NOUBADJI	Emilie	1988	VERSAILLES
MERILLOU	Jean-Michel	1988	NANCY-METZ
NOEL	Françoise	1989	VERSAILLES
WARGNIER	Patrick	1990	BORDEAUX
HUET	Jean-Bernard	1990	REUNION
GRANDPRE	Arlette	1990	VERSAILLES
VIRTON	Emmanuel	1990	ORLEANS-TOURS
CASTELLOTTI	Elisabeth	1990	NICE
QUENTIN	Philippe	1990	MONTPELLIER
ZANONI	Marc	1991	GRENOBLE
COUTURAT	Pierre-Louis	1991	MONTPELLIER
CROSET	Laurent	1992	MAE
MASOUY	Jean-Luc	1992	AEFE
SINDIRIAN	Luc	1992	GRENOBLE
LADAIQUE	Jean-Baptiste	1992	STRASBOURG
SANZ	Michel	1992	CNED
TOTO	Pierre	1993	N <sup>lle</sup> CALEDONIE
LEFEUVRE	Lois	1993	RENNES
LELEU-GALLAND	Eve	1993	AMIENS
HOUYEL	Thierry	1993	NANTES
DUDE	Maité	1993	NANTES
MEYER	Françoise	1993	NANCY METZ
COUTELLE	Pierre	1993	NANTES
GRATADOUR	Max	1993	LIMOGES
TILLY	Jean-Pierre	1993	AIX MARSEILLE
BARGAS	Dominique	1994	ADM CENTRALE
LEGRAND	Cécile	1994	LILLE
MOVREL	Claudie	1994	GUADELOUPE
CHELELEKIAN	Antoine	1994	CORSE
FOLK	Léon	1994	RENNES
CAILLAUT	Jacques	1994	BORDEAUX
PIERRE-BOISDUR	Marie-Line	1994	GUADELOUPE
DUCASSE	Michel	1995	AEFE
MARTINEZ	Richard	1995	AEFE
MAILLET	Véronique	1995	REIMS
BESANCON	Véronique	1995	ORLEANS-TOURS
KIGHELMAN	Henri	1995	GRENOBLE
CARON	Christian	1995	CNED
TORDEUX	Lionel	1995	AMIENS
AUMAGE	Thierry	1995	GRENOBLE
BONNEVIE	Maryse	1996	LYON
LAVELHE	Daniel	1996	TOULOUSE
PERRIAU	Jean-Pierre	1996	REUNION
PINVIDIC	Guy	1996	NANTES
PRIOUX	Annick	1996	AIX MARSEILLE
TAUVEL	Lorette	1996	ROUEN
AUBRY	Jacques	1996	BESANCON
TISON	Catherine	1996	CLERMONT FD
BIENVENU	Serge	1996	GRENOBLE
STRUGAREK	Jean-Luc	1996	NANCY METZ
LYAUTEY	Brigitte	1996	BESANCON
BOUGAULT	Francis	1996	CRETEIL
GUSTO	Marie-Claude	1996	ONISEP
LHUISSIER	Jean	1996	ROUEN
SAVARY	Philippe	1996	NANTES
CASTELLOTE	Martine	1996	AMIENS

NOM	Prénom	Recrut <sup>ent</sup>	Académie
WEBER	Bernard	1997	STRASBOURG
BUCHETON	François	1997	ORLEANS-TOURS
CORRE	Jack	1997	REUNION
COURTAIS	Jacky	1997	BESANCON
CREPIN	Jacky	1997	REIMS
DEFAUX	Denis	1997	DIJON
DENOYELLE	Thierry	1997	MAYOTTE
DESCOMPS	Didier	1997	LIMOGES
DI NOIA	Denis	1997	VERSAILLES
EGRON	Bruno	1997	VERSAILLES
GIBERT	Joël	1997	LYON
LEFEBVRE	Chantal	1997	ORLEANS-TOURS
LEPINEUX	Thierry	1997	CLERMONT FD
MARAN	Raoul	1997	MARTINIQUE
MARMORAT	Katherine	1997	LYON
MEUROT	Didier	1997	LILLE
MURE	Jean-Luc	1997	CRDP REUNION
THOMAS	Jean-Louis	1997	CAEN
TIXIER	Josette	1997	CLERMONT FD
WEBER	Francis	1997	BORDEAUX
BIRBANDT	Patrice	1997	NANCY METZ
L'HOSTIS	Philippe	1997	BORDEAUX
DESAILLY	Lucie	1997	NANTES
BOURGET	Dominique	1997	RENNES
BOURGUET	Marianne	1997	TOULOUSE
GAZAL-SIAVY	Michelle	1997	AEFE
MERCET Manon		1997	AIX MARSEILLE
NAERT	Laurence	1997	NANCY METZ
GABORIT	Michel	1998	ROUEN
PERRIN	Jeanne	1998	ROUEN
PIERRE	Nicole	1998	CRETEIL
FLEURY	Alain	2000	POITIERS
<b>Liste supplémentaire</b>			
SARBIL	Alain	2002	CORSE
LEFAUX	Frédéric	1998	ROUEN
RICHE	Gilbert	1996	LIMOGES



# Notre métier

---

## Résultats des élections des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire Nationale compétente à l'égard du corps des inspecteurs de l'Éducation nationale - Scrutin du 12 décembre 2006

### I. DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN

Nombre d'électeurs inscrits .....	2011	
Nombre de votants .....	1400	Nombre de représentants à élire :
Pourcentage de votants/inscrits .....	69,62%	- Titulaires : .....5 ( 2HC et 3 CN )
Nombre de bulletins blancs .....	13	- Suppléants : .....5 ( 2HC et 3 CN )
Nombre de bulletins nuls.....	37	
Nombres de suffrages valablement exprimés .....	1350	

### II . ANALYSE DES RÉSULTATS DU SCRUTIN

Quotient électoral :  $1350 / 5 = 270$

	<b>SNPI-FSU</b>	<b>SGEN-CFDT</b>	<b>SI.EN-UNSA</b>
Nombre de voix obtenu par chaque liste	216	172	962
% par rapport au nombre de suffrages exprimés	16 %	12,74 %	71,26 %
Nombre de sièges de titulaires attribués à chaque liste quotient électoral	0	0	3
Nombre de sièges attribués à la plus forte moyenne	1	0	1
<b>Nombre total de sièges</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>4</b>

#### Nom des représentants élus de chaque liste :

**TITULAIRES**      Hors-classe :      ROUMAGNAC Patrick - BET Patrick (SNPI-fsu)  
                          Classe normale :      QUINCHON Dominique - KIRCHMEYER Ginette - ROQUES Evelyne

**SUPPLÉANTS**      Hors-classe :      GAUCHON Daniel - VASSEUR Jean-Marie (SNPI-fsu)  
                          Classe normale :      DESTOT Yvette - AZIZOLLAH Monique - HERY Françoise

#### Communiqué de presse :

Le SI.EN-UNSA Education remercie tous les inspecteurs qui ont choisi, une fois encore, de lui exprimer leur confiance pour défendre leurs intérêts. Le score aux élections professionnelles est en effet sans appel : plus de 71% des voix se sont tournés vers notre organisation syndicale. Le SI.EN est le syndicat enregistrant la plus forte progression des votes depuis les dernières élections professionnelles. Il conservera 4 des 5 sièges à la Commission Administrative Paritaire Nationale, le SNPI-fsu obtenant le dernier siège (16% des voix). La victoire est encore plus nette pour les Commissions Administratives Paritaires Académiques où nous obtenons 88 sièges sur les 98 possibles.

Au-delà de l'évidente satisfaction que constitue pour nous ce succès, nous mesurons l'ampleur des responsabilités pesant sur notre organisation. Nous continuerons donc d'œuvrer avec détermination pour une meilleure reconnaissance de notre profession mais aussi pour que nous soyons donnés les moyens de servir utilement un service public d'éducation plus juste et plus efficace.

La confiance qui nous est faite marque bien la volonté des inspecteurs de peser dans le débat éducatif, ce à quoi le SI.EN continuera à s'employer sans relâche au sein de sa fédération, l'UNSA Education.

Contact : Patrick ROUMAGNAC

# Conseil syndical du 15 novembre 2006

## Intervention du Secrétaire général

1 - Affaire FRACKOWIAK : le syndicat s'est fortement mobilisé pour défendre notre collègue injustement attaqué. A l'issue de cette mobilisation, le Ministre de l'Education Nationale a décidé de stopper la procédure qu'il avait initiée. P. FRACKOWIAK sera reçu par l'Administration qui l'informerait officiellement de cette décision. Il ne subsistera aucune trace dans le dossier professionnel de notre camarade. Le SI.EN se félicite de cette conclusion qui rétablit notre collègue dans son honneur. Tous ceux qui s'étaient mobilisés sur sa situation se réjouiront avec nous. Cette mesure s'inscrit dans une dynamique d'apaisement qui contribuera à ramener la sérénité au sein des établissements scolaires. Les inspecteurs de l'Education nationale, dans le respect des textes officiels, continueront activement leur travail d'accompagnement des équipes éducatives avec pour objectif le renforcement de l'efficacité de ces dernières, condition incontournable de la meilleure réussite des élèves.

2 - Elections professionnelles : si chacun sait que le SI.EN est associé à toutes les discussions relatives au fonctionnement du système éducatif et si nul ne conteste son engagement, il n'en demeure pas moins que nous devons nous mobiliser pour amener tous les inspecteurs à se reconnaître dans notre organisation.

Le message que le Conseil Syndical va envoyer à tous les inspecteurs sera sobre et appellera à voter... pour le SI.EN !

Daniel GAUCHON fait état des listes en présence (voir carte sur le site). Le SI.EN est présent dans la quasi-totalité des académies. 200 inspecteurs sont candidats, soit 18% du corps.

Résultats 2003 : SI.EN : 71 %, FSU : 16 %, SGEN : 13 %. L'objectif est de faire mieux, à tout le moins aussi bien...

3. Préparation du congrès : nous aurons à proposer des motions qui relèvent du métier. Si nous sommes globalement d'accord sur les revendications corporatives, les questions relatives à l'exercice de nos missions feront nécessairement débat : socle commun de connaissances - Formation des enseignants (cahier des charges IUFM) - Direction d'école - Apprentissage des jeunes - Orientation, etc. Nous devons nous appuyer sur le projet fédéral pour réfléchir au rôle des inspecteurs en le référant à notre conception de l'évolution de l'école, sachant que le ministère est à l'écoute de nos propositions.

4. Frais de déplacement : à la suite des interventions que nous avons menées conjointement avec nos camarades du SNIA-IPR, nous avons obtenu un geste en faveur des inspecteurs du second degré : ils bénéficieront d'une augmentation de l'ICA de 5% soit environ 400 €/an. Cette réponse reste insuffisante à notre sens puisqu'elle ne concerne qu'une partie du corps des IEN, laissant de côté le 1er degré. Seule la transformation des indemnités en points de bonification indiciaire serait une bonne réponse, reste à nous mobiliser pour convaincre nos interlocuteurs.

4. Informations diverses : nous recevons aujourd'hui le conseiller social du ministre : Emmanuel ROY, pour un temps d'écoute suivi d'échanges.

## Intervention d'Emmanuel ROY conseiller social du ministre

Cahier des charges IUFM : le MEN est en demande de propositions. L'intégration des IUFM dans les universités est applicable en janvier 2007. Nous sommes dans la concertation pré-institutionnelle et le SI.EN est invité à donner son avis sur les différents points de discussion.

Evolution du dossier des directeurs d'école : les directeurs réclamaient du temps, de l'argent et de l'aide. Des solutions ont été apportées dans un 1er temps : décharge des directeurs à 4 classes (1700 ETP) - 10 millions d'euros (15 euros/mois) - 23000 EVS. Il ne peut donc plus y avoir de grève administrative. Le ministère ouvre maintenant le second volet de la concertation. Mise en place de groupes de travail dans lesquels les IEN seront présents.

Ouverture d'un dossier sur le fonctionnement de l'école : on pourrait envisager un fonctionnement sur le modèle des réseaux ambition-réussite avec un comité exécutif. On pourrait réfléchir aussi à des établissements du 1er degré. L'intercommunalité devient une réalité et prend de plus en plus de responsabilités. Il suffit alors de lancer des expérimentations et d'en étudier les effets.

Evaluation CE1 : le mot «inquiétude» revient systématiquement. L'identification des écoles n'a pas d'intérêt au niveau national où l'on recherche des informations globales par département. Les RNE ne sont intéressants qu'en circonscription et dans les départements.

Il faut savoir qu'il n'y a aucune intention de discrédit ni de manipulation des résultats. Tout fonctionnera dans la transparence. Il n'y a pas d'inquiétudes à avoir.

Exploitation par les médias : il y a parfois une volonté de polémique, mais il ne faut pas donner l'impression de cacher des éléments.

Frais de déplacement : c'est un problème complexe qui concerne la Fonction publique dans son ensemble.

Modulation des indemnités de charges administratives : elle est imposée pour toute la Fonction publique. Il faut simplement demander des explications sur les modulations.

Relations avec le SI.EN : la volonté du pôle scolaire de travailler avec le SI.EN est une évidence : les avis de ce syndicat sont systématiquement sollicités pour tout ce qui a trait au fonctionnement et aux nécessaires réformes du système éducatif. Par ailleurs, une rencontre avec le cabinet va être rapidement programmée pour faire le bilan sur la mise en œuvre des différents points actés dans le cadre du protocole d'accord mis en place l'an dernier.

## Grand-place - Lille



# Conseil syndical du 15 novembre 2006

## Interventions des responsables académiques

### Académie de LILLE (Michel Larchanché)

Incontestablement c'est ce qu'il faut bien appeler « l'affaire Frackowiak » qui a mobilisé, durant tout ce premier trimestre, l'ensemble des collègues inspecteurs de l'académie de Lille derrière de SI.EN-UNSA, au-delà même de leurs appartenances syndicales. Jusqu'à la semaine dernière on pouvait encore se demander si notre collègue, notre camarade, notre ami serait sanctionné pour avoir été soit disant en désaccord avec notre ministre alors qu'il ne faisait qu'exprimer des craintes unanimement partagées. Pierre en parlera mieux que quiconque et viendra témoigner de cet imbroglio politico-médiatique dans lequel il été happé et qui a largement déstabilisé les parents, perturbé les enseignants, interrogé le monde de la recherche pédagogique et rassemblé les cadres de l'éducation nationale pendant que quelques bateleurs d'estrades et intellectuels de comptoir de bistrot martelaient l'opinion de leurs certitudes de bas niveau et de leurs remèdes miracles pour redonner à l'école le niveau qui était le sien du temps de son âge d'or. Ce temps oublié, pleuré par ces éclairateurs à contre-courant, n'essayez pas de le situer sur la frise chronologique car il n'a jamais existé. A moins que ce mythique âge d'or ne soit celui du tout aussi mythique certificat d'études qui sanctionnait l'apprentissage du b.a.-ba, le psittacisme, les dictées, les exercices de Bled et autres rites de conditionnement qui, on le sait aujourd'hui, avaient un taux de réussite très inférieur à celui de nos écoles d'aujourd'hui. Gardons-nous cependant de sombrer dans le même mépris que nos brandisseurs de plumes Sergent Major car les problèmes existent et ils sont nombreux. Mais ils ne sont pas ceux qui ont été décrits. Nous le savons tous.

Ce qui est vraiment grave dans toute cette agitation inutile c'est qu'en mettant prioritairement l'accent sur la restitution de savoirs basiques pour rassurer les parents inquiets de l'échec scolaire (cause de l'embrasement des banlieues) qui pensent que les discours simples sont de bon sens et, donc, qu'ils sont vérité. Par un discours simpliste quelques faux experts ont voulu gommer la complexité des apprentissages au profit de l'uniformité et du retour de « bonnes vieilles méthodes », ravalant du même coup les enseignants au rang de simples exécutants qui n'auraient plus eu à penser mais à appliquer, qui n'auraient plus eu à faire état de leur liberté pédagogique pour adapter leur enseignement au rythme et aux besoins de chacun.

Ce qui est vraiment grave c'est cette suspicion marquée à l'égard d'un des nôtres, laquelle traduit en fait une méfiance à l'égard de tous, alors que notre secrétaire général avait immédiatement rappelé au ministre, tout en s'inquiétant des conséquences de la circulaire de mars 2006, que la réflexion critique n'excluait pas la loyauté du corps qui n'avait jamais failli dans l'application des programmes. Les thuriféraires des méthodes d'antan ne peuvent pas tous en dire autant. Certains ont même exprimé haut et fort le contraire avec beaucoup d'impudence.

En déclenchant très imprudemment les prémices d'une nouvelle querelle scolaire à propos de la lecture alors qu'un consensus semblait établi à ce sujet après la conférence de conciliation de 2003, le ministre a inutilement inquiété les parents que nous avons dû rassurer, semé le doute sur les capacités des enseignants qui se sont sentis légitimement floués, donné au parents le sentiment qu'ils avaient le droit de vérifier la manière dont enseignaient les professeurs, nié notre capacité à tout mettre en œuvre pour conseiller les professeurs et les armer pour que leur action soit la plus efficiente possible.

Répétons-le, tout n'est pas parfait, et nous ne nions pas que de nombreux problèmes subsistent. Ce dont nous sommes certains en tout cas c'est, qu'en ce qui concerne l'apprentissage de la langue, ils ne résident pas dans des questions de méthodes au CP. L'inspection générale le souligne d'ailleurs en parlant de l'effort qu'il reste à accomplir dans l'apprentissage de la langue orale en maternelle et la poursuite de l'apprentissage de la lecture au cycle 3.

Cette période malheureuse aura au moins eu l'avantage de resserrer les rangs autour de notre collègue mis en cause dans un formidable élan de solidarité, de conforter notre syndicat dans son rôle de leadership, pardon, de moteur de la réflexion et du combat syndical, de rappeler surtout que nous existons. Et le ministre a sans doute tort quand il nous regarde au travers d'un filtre partisan. Certes, nous avons sans doute les uns et les autres nos convictions politiques et savons les exprimer chacun à notre manière en temps et en heure en dehors de notre fonction. Au sein de l'UNSA nous respectons un principe d'indépendance qui nous garantit la possibilité d'interpeller quiconque en nous posant en tant que professionnels de l'éducation quand il s'agit de défendre des principes éducatifs établis, des valeurs solidement ancrées et des convictions fondées sur des faits avérés par la recherche. Dans l'exercice de notre profession, nourris de nos convictions syndicales, nous savons garder la place qui est la nôtre et servir l'école de la République sans rougir de nos prises de position quand elles s'expriment dans l'intérêt général, à commencer par celui des élèves qui peuplent les écoles dont nous avons la responsabilité.

Aujourd'hui la mobilisation a eu lieu après l'ouverture d'un « barnum politico-médiatique et d'un grand bazar des idées reçues » [Laure Dumont, Globale ou B. A. BA., R. Laffont, août 2006]. Demain elle pourrait resurgir à nouveau si notre intégrité et notre sens du service public étaient remis en cause du fait que nous exprimerions, en tant que cadres responsables mais non irrespectueux, des points de vue fondés sur l'expérience éprouvée de notre métier.

### Académie de VERSAILLES (Eric Weill)

Mon intervention du 10 mars dernier tournait autour de l'amertume ressentie par nombre de collègues dans les 4 départements de l'académie.

Cette amertume concernait l'application du protocole signé entre le MEN et le SI.EN, le pilotage très centralisé par les IA, les directives sur l'apprentissage de la lecture, l'empilement des tâches, les modulations de l'ICA, la suppression des postes de CCPE, ... et la syndicalisation, pas aussi bonne qu'espérée. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Je pourrais presque reprendre à l'identique la plupart des points évoqués en mars :

- le protocole : 4 collègues, désignés sans consultation par les IA, qui élisent parmi eux un doyen, dont la fonction sera annuelle et tournante au niveau académique : quelle légitimité ? quelle fonctionnalité ? nous verrons à l'usage.

Sur d'autres plans, nous n'avons rien vu venir de nouveau : amélioration des conditions matérielles de travail (à résoudre dans le cadre des enveloppes budgétaires habituelles !); la modulation de l'ICA s'est faite selon le critère de proximité fonctionnelle des IEN par rapport aux centres de décision : c'est objectif, mais pas convaincant.

- Par contre, les collègues concernés par le 10ème échelon ont largement apprécié la mise en application de cette mesure importante ;
- le pilotage centralisé par deux des IA reste toujours d'actualité ; mais c'est heureux, car les IEN ne voient plus le jour : la mise en œuvre de la loi de février 2005 a supprimé des équipes de circonscription les secrétaires de CCPE – normal, sans les remplacer pour le traitement, le suivi, l'accompagnement des situations nombreuses de la grande difficulté scolaire : la mutation des hommes n'a pas fait disparaître la réalité : elle n'en apparaît que plus béante ;
- et les tâches s'empilent, des évaluations CE1 avec des résultats si étranges qu'ils rendent l'opération suspecte, au développement de la mise en place des enseignements en LV, à celui de l'accompagnement des TICE selon les velléités croissantes des élus territoriaux : comment faire progresser l'égalité des élèves à l'école ?

- Sans oublier les méandres des instructions plus ou moins comminatoires du Recteur et des IA concernant la lecture et les visites de contrôle demandées ici ou là : certes, nous devons procéder à des contrôles de conformité, mais dans le cadre maîtrisé d'une stratégie de circonscription non dictée par les réactions intempestives des médias.

A noter que, dans ce cadre, les IEN ont globalement apprécié la position d'ensemble de l'Inspection générale, tant dans les rapports que dans les visites réalisées.

- Enfin, concernant la syndicalisation, elle semble bonne : les collègues, sans être naïfs, ont globalement apprécié les retombées du protocole – sachant bien que ce n'était pas le grand soir rêvé, et que les discussions, négociations doivent reprendre ; et s'il n'était qu'un point dont l'urgence appelle des résultats rapides, ce serait celui des frais de déplacement : nous devons aboutir, et très vite.



# Conseil syndical du 15 novembre 2006

- Enfin, je ne saurais oublier le formidable mouvement qui s'est rapidement (bien qu'inégalement) dessiné autour de Goigoux et puis surtout de Pierre Frackowiak : une vraie catalyse de l'amertume du corps des IEN de l'académie, autour d'une problématique que nous croyons, non, que nous sommes certains de servir avec pertinence et loyauté : l'enseignement de la lecture.

Nous étions alors droits dans nos bottes, pas mécontents d'afficher un mouvement précis, justifié et compris de tous nos partenaires. Une singulière leçon à retenir.

## Académie de CRETEIL (Evelyne Roques)

Les élections professionnelles : dans l'Académie de Créteil, il n'y a qu'une seule liste, celle du SI.EN. Les quatre spécialités sont représentées. Les différentes opérations n'ont à ce jour pas posé de problème malgré un envoi, de la part du Rectorat, des documents ouvrant la procédure d'élections malencontreux et qui aurait pu, sans notre vigilance, entraîner des difficultés.

Depuis le dernier conseil syndical on ne peut pas mesurer de véritables avancées dans l'académie :

- le collège des IEN n'a toujours pas été réuni même si un «bureau doyen» composé de trois IEN désignés par les conseils d'IEEN des trois départements a été formé l'an passé. Il a été réuni par le recteur pour la deuxième fois le 23 octobre.

- Par ailleurs, depuis peu, a été nommée une IA-IPR «conseiller technique du recteur chargée du premier degré».

- Les conditions de travail des IEN, toutes spécialités confondues, sont restées les mêmes. Les indemnités continuent d'être payées avec retard. C'est le cas des indemnités kilométriques mais aussi des frais d'examen pour CAFIPEMPF ou CAPASH. Même chose pour la formation continue ou les heures attribuées pour 2006 n'ont pas été versées et où aucune notification financière n'a été adressée aux IEN pour 2006/2007, précisément au moment où les tâches de formation s'accroissent dans les circonscriptions.

- Retard également dans le paiement du 10ème échelon : la régularisation devrait intervenir fin novembre.

- Une audience que nous avons prochainement avec le recteur, ou plutôt avec l'IA-IPR chargée du 1er degré qu'il a chargée de nous recevoir, devrait nous permettre de faire une énième fois le point sur ces questions.

- La charge de travail des IEN ne cesse d'augmenter et de se complexifier de façon préoccupante.

- Les politiques de la ville et l'éducation prioritaire particulièrement accaparantes et chronophages.

Il n'est pas rare qu'un IEN –CCPD ait dans sa circonscription plusieurs Réseaux Ambition Réussite (on peut aller jusqu'à quatre), un PRE, un CUCS, un CLSPD, un GLTD, sans oublier un CEL. Il ne s'agit pas là d'une exagération mais de la réalité qui quotidiennement se traduit par des séries de réunions à l'interne comme à l'externe, de production de documents et laisse peu de temps pour les missions d'animation et d'inspection.

- La formation initiale et continue.

Les IEN ont vu arriver cette année pour le seul département de la Seine-Saint-Denis 905 PE2 dont 868 bénéficient du fameux stage filé. Ce sont les IEN qui ont trouvé ces lieux de stages qui se trouvent associés à des actions de formation continue qu'il a également fallu monter rapidement, car la décharge des directeurs d'écoles à 4 classes ne concerne qu'un faible nombre de PE2. Cette charge se retrouvera au moment de l'évaluation comme de la certification. L'an prochain on devrait retrouver un nombre égal de PE2.

Par ailleurs, pour cette année encore la charge du stage d'accompagnement à l'entrée dans le métier des T1 continue à incomber aux circonscriptions.

Je ne fais qu'évoquer l'ELVE dont l'organisation s'avère plutôt sportive faute notamment de véritable cadrage ce qui entraîne ici ou là des mises en cause des IEN inacceptables.

Les débuts de la MDPH et du référent handicap nous laissent perplexes et démunis devant la difficulté à répondre aux situations qui se présentent et dont, en définitive, le traitement incombe à l'IEEN sans en avoir les moyens.

Pour conclure, je dirai que la charge de travail est devenue un fardeau. Le mécontentement des IEN et l'incompréhension devant cette situation que rien ne semble pouvoir modifier, malgré des alertes répétées en direction des DSDEN et du recteur demandent à être pris au sérieux. Veut-on décourager les IEN ?

Des réponses sont attendues, dans le 93, en termes d'augmentation des IEN et des CCPC et en termes de redécoupage des circonscriptions. La référence au territoire, à la ville, devra être également interrogée car aujourd'hui nous avons des villes à la population croissante et aux problématiques toujours plus complexes. Au fond, c'est la définition même du métier d'IEEN qui se trouve posée : quel rôle peut-il et doit-il jouer dans la mise en œuvre des politiques éducatives impulsées par les collectivités locales ? Quel devenir pour ses missions statutaires dont la formation, l'évaluation et l'inspection ? Quelles articulations entre ces deux points ? De plus, comment traitons-nous l'évaluation des politiques éducatives menées dans le cadre des CUCS et des PRE, abandonnons-nous sans débat cette évaluation aux collectivités locales ou à des structures indépendantes avec les conséquences possibles sur notre corps ?

Dans le 77, c'est l'instauration de la lettre de mission des IEN qui est actuellement à l'ordre du jour.

## Académie de MONTPELLIER (Philippe VALEMBOIS)

L'assemblée académique du 11 octobre, au cours de laquelle nous avons eu le plaisir d'accueillir notre secrétaire national Patrick ROUMAGNAC a montré la vitalité du SI.EN dans l'académie de MONTPELLIER. Nous étions une trentaine et une dizaine de collègues s'étaient excusés. Le tour de table des responsables départementaux a permis de vérifier que le taux de syndicalisation resterait très fort cette année : 100 % dans les PO et en

Lozère (10/10 et 3/3), plus de 73% dans l'Hérault (14/19), 62,5% dans l'Aude (5/8), une légère érosion dans le Gard où certains collègues n'ont toujours pas accepté la manière dont nous sommes sortis de l'action de l'année dernière (on sera tout de même à plus 50% de syndiqués) et une très bonne syndicalisation dans le second degré dont je n'ai pas encore tous les chiffres (environ 75% du corps).

La rentrée scolaire a été évoquée : dans tous les départements les IEN notent une forte morosité dans les écoles, un sentiment d'incompréhension vis à vis des déclarations ministérielles et la manière dont elles sont relayées dans les médias. Ainsi, a-t-on vu des enseignants confirmés de CP abandonner ce niveau parce qu'ils ne peuvent admettre l'image qui est construite de leurs pratiques. Le Recteur nous a rassurés en déclarant que très peu de parents s'étaient manifestés auprès des services académiques pour dénoncer des pratiques qu'ils auraient jugé illicites. L'appel à délation lancé par SOS Education n'aura été qu'une misérable manœuvre mais il a laissé des traces au sein des équipes pédagogiques. Il en va de même dans notre corps : le soutien massif à notre collègue FRAKOWIACK, marqué par une audience auprès du Recteur et de nos IA respectifs a révélé le malaise qui nous gagne : oui, nous restons des cadres loyaux et assurons la diffusion des consignes ministérielles et académiques dans un dialogue positif et adapté à un terrain que nous connaissons bien, mais combien de temps pourrions-nous rester sur cette position si demain, une nouvelle guerre est ouverte sur la grammaire ou les mathématiques par exemple ? Les syndicats d'enseignants se mobilisent actuellement après la lettre adressée aux directeurs qui n'avaient pas renvoyé l'enquête 19 et on peut craindre une montée des affrontements avec l'administration centrale. Nous en souffrirons évidemment sur le terrain dans la préparation d'une carte scolaire qui s'annonce difficile.

Par ailleurs, la mise en place de la solarisation des élèves handicapés nous prend du temps mais s'effectue dans d'assez bonnes conditions même si on peut craindre que la surcharge de travail imposée aux enseignants référents ne se traduise par un abandon de ces postes au prochain mouvement.

En ce qui concerne l'amélioration du fonctionnement de nos inspections, un effort est accompli actuellement dans les PO et dans l'Hérault : nouveaux ordinateurs portables, promesse de téléphones portables, d'équipement en mobilier et matériel de bureau. Les conditions d'exercice des collègues du second degré restent quant à elles, dans le même état de précarité avec des problèmes de secrétariat et de locaux. Peu de progrès quant au remboursement des frais de déplacement qui restent insuffisants, les nôtres et ceux des personnels qui travaillent avec nous.

Enfin, un mot sur les prochaines élections professionnelles : il n'y aura qu'une seule liste, la nôtre et nous comptons, par un vote massif, montrer à notre administration académique et centrale que notre syndicat est fort et représentatif.

# Conseil syndical du 15 novembre 2006

**Académie de TOULOUSE** (Alain Bonichon)  
Réactions face à l'attitude du ministre : tous les collègues sont scandalisés de l'attitude du ministre. Au-delà de cette réaction, le mot d'ordre de lecture d'une protestation et de silence lors des réunions officielles, ainsi que de suspension des animations sur la lecture ne semble pas avoir été énormément suivi. Il l'a été clairement en Haute-Garonne, où les syndicats d'enseignants (SE-UNSA et SNUIPP-FSU) ont également lu des motions de soutien en CAPD. Les IA ne semblent pas exercer de pression particulière sur le sujet.

Les collègues font état de réactions limitées des familles sur le sujet de l'apprentissage de la lecture, malgré l'appel de SOS-Education à la délation par voie de presse dans la Dépêche du Midi : 5 cas sont signalés pour 3 circonscriptions représentées lors de notre assemblée académique du 8 novembre. Cependant, les familles qui protestent apparaissent relativement agressives.

En rapport avec la menace de sanction pesant sur P. Frackowiak, le recteur, pourtant relancé par téléphone, n'a toujours pas répondu à la demande d'audience qui lui a été adressée le 17 octobre.

En relation avec le sujet de la lecture, les collègues s'interrogent sur l'évaluation CE1 (exigence du ministre pour une remontée urgente d'informations quantitatives dont l'exploitation paraît déjà prévisible, un doute étant même exprimé sur la conception des épreuves de cette année, qui pourraient avoir été construites pour obtenir une sorte de confirmation des méfaits des méthodes semi-globales). Pourquoi ce choix d'épreuves ? Pourquoi la remontée alors que l'évaluation était conçue comme outil diagnostique ? Tout cela apparaît maladroit, prémédité, peut-être préalable à une nouvelle attaque contre l'école. Le principe de départ apparaît dévoyé, les collègues sont choqués. L'idée d'un boycott est évoquée, mais il serait peut-être exploité aussi et contre-productif. La proposition est émise d'une remontée qualitative ne permettant aucune exploitation quantitative démagogique ; nous avons conseillé cette démarche en priorité, chacun choisissant la modalité qui lui semblera la plus appropriée. De toutes façons, tout le monde convient que le délai imposé est intenable, surtout si on tient compte des consignes de non-communication des résultats données par les syndicats d'enseignants (c'est le cas en Haute-Garonne).

Nous souhaitons soumettre à la discussion et à la réflexion de tous l'évolution que nous percevons depuis quelques années vers des exigences formulées aux IEN de plus en plus intenable : il nous est demandé de réussir la mise en œuvre de mesures décidées à la va vite. Cette surcharge peut être aisément décrite : exigences de remontée rapide des résultats des élections des représentants de parents d'élèves et des résultats des évaluations CE1, enseignement des langues vivantes annoncé comme généralisé mais impossible dans les conditions actuelles surtout avec la diminution du nombre des contrats d'intervenants, décharges de direction effectuées par les PE2 que nous devons gérer au mieux en aidant les directeurs et les stagiaires, recrutement des EVS, CAV et gestion des élèves en difficulté

sans remplacement du poste de secrétaire de CCPE...

10ème échelon : les retards ont fait l'objet d'interventions auprès des services du rectorat. Apparemment, la régularisation pour l'accès au 10ème échelon devrait se faire avec la paie de décembre.

Hors classe : la question des missions éligibles au titre d'équivalence de la mobilité pour l'accès à la hors classe n'est toujours pas résolue. Dans l'académie, un IA au moins a déjà rédigé des lettres de mission pour les IEN, mais leur validité pour la hors classe n'est pas claire, tout comme leur prise en compte dans la nouvelle procédure d'évaluation des IEN. Question liée : quelle durée d'exercice de la mission sera nécessaire pour la validation de la mission ? Les IA-DSDEN ne se précipitent pas pour rédiger ces lettres.

Collège des IEN et doyen : nous avons procédé à l'élection de notre doyen des IEN premier degré, d'ailleurs syndiqué chez nous. Le SI.EN s'est fortement impliqué dans toutes les opérations, le recteur n'ayant pas voulu organiser l'élection lui-même. Un séminaire de mise en place du collège se déroulera les 21 et 22 novembre. Malheureusement nous n'avons pas pu, pour cette première fois, en maîtriser totalement les contenus, si bien que la première journée sera en réalité commune à tous les corps d'inspection. L'objectif de ce séminaire est bien la mise en place du collège des IEN premier degré et une réflexion sur la place du premier degré dans le projet académique. Après avoir débattu de la place d'une information syndicale pendant le séminaire, nous avons plutôt envisagé la possibilité, encore à confirmer, de proposer aux collègues qui le souhaitent une petite heure d'échanges à la fin du deuxième jour du séminaire.

A noter que les premiers contacts avec la Directrice de la Pédagogie au rectorat sont positifs. Il en ressort aussi une perspective intéressante : l'idée d'une rotation des différents doyens (IA-IPR, IEN-ET, IEN CCPD) dans la fonction de Directeur de la Pédagogie pour l'académie.

Indemnités et traitements : nous avons constaté les faits suivants (mais la comparaison ne porte que sur 2 bulletins de salaire de départements différents) :

- l'indemnité de circonscription apparaît identique.

- l'indemnité de charges administratives montre une différence de 17 euros dont nous ne connaissons pas la cause.

Frais de déplacement : nous soutenons les efforts faits par le national à ce sujet. La situation devient difficile. Un IA (Tarn) semble avoir décidé de rembourser tous les déplacements des IEN premier degré hors de leur circonscription au tarif SNCF 2ème classe avec ordre de mission, ce qui se traduit par une perte financière pour les collègues par rapport à la situation antérieure.

**Académie de NANTES** (Bruno Lejop)

Mon intervention se limitera à résumer les points abordés au cours de la réunion académique du 25 octobre.

I. Collège des IEN : quels enjeux pour nous ? Un lieu d'échanges, de réflexion, de mutualisation et non un moyen de transmettre des directives. Quelle sera la position du recteur Desneuf ? A négocier avec lui.

Doyen (s) : que propose t-on ? Une représentation des départements : 2 doyens + 3 adjoints.

II. Vie syndicale : une situation académique contrastée :

- un département qui se délite

Bilan sur la rentrée : globalement calme et assez satisfaisant

- relations plutôt bonnes avec les I.A.

- la question de la lecture n'a pas mis le feu aux poudres

Critique du ministre : élément perturbateur et conflictuel.

Soutien à notre collègue : lenteur à se mettre en place sauf dans le 44. Resserrement avec le SE et l'Unsa.

III. Demandes au B.N.

- problèmes des secrétariats : rompus de temps partiels ;

- remontée de l'enquête CE1 : se positionner clairement.

- l'ICA pour le secondaire : des choix du Recteur très contestés.

- Frais de déplacement et manque de transparence : inégalité entre les départements.

**Académie de Rennes** (Michel GUILLERY)

Grille indiciaire : demande de reprise des négociations ; le 10ème échelon n'est qu'une étape de la revalorisation des I.E.N.

Dans la continuité de notre réflexion sur le rééchelonnement indiciaire, la prise en compte de l'évolution comparée du coût budgétaire moyen nous semble devoir servir de base aux négociations.

Corps (toutes classes confondues) :

inspecteur de l'éducation nationale : 51 974 €

professeur des écoles : 46 004 €

institutrice : 34 448 €

On constate ainsi que la différence de coût budgétaire entre PE et Instituteur, d'un montant de 11 556 €, représente 33,5% du CMB de ce dernier.

La différence de 5970 € entre le CMB d'un Inspecteur et celui d'un P.E. représente, elle, 13% du CMD de celui-ci...

Force est donc de constater que la revalorisation dont a bénéficié le corps enseignant n'a pas été reportée à l'encadrement comme cela avait été initialement envisagé et que l'écart de salaire entre PE et Inspecteur rend notre profession bien peu attractive, ce d'autant moins que les charges de travail et les responsabilités ne sauraient être comparées...

La création du 10ème échelon apparaît de fait bien peu significative au regard de cette situation, car les I.E.N. forment et évaluent des personnels recrutés au même niveau que les P.L.C. Or, la grille indiciaire de l'encadrement du 1er degré accuse un certain retard sur celle des inspecteurs qui évaluent les professeurs du second degré...

# Conseil syndical du 15 novembre 2006

Les « avancées » obtenues à l'issue de notre mouvement ne constituent qu'un premier pas mais ne doivent pas effacer notre légitime demande de rééchelonnement indiciaire, véritable enjeu de notre mobilisation. Cette mesure ne représenterait qu'un acte de justice à l'égard d'un corps qui travaille au quotidien à l'amélioration du fonctionnement du système éducatif, et donc à l'accroissement des performances de la nation.

**Conditions matérielles :** demande que les engagements ministériels soient effectivement suivis d'effet, sur l'équipement informatique en particulier.

**Frais de déplacement :** actuellement, force est de constater qu'à chaque fois que nous prenons notre véhicule personnel pour des raisons de service, nous perdons de l'argent. On ne saurait laisser perdurer cette situation récurrente à laquelle aucune solution satisfaisante n'a encore été apportée. Nous demandons une augmentation de l'enveloppe financière en même temps que la majoration de l'indemnité kilométrique. Nous constatons que les services fiscaux fixent le coût kilométrique à un tout autre niveau que celui du remboursement qui nous est alloué. Il y a là une incohérence qui doit être clarifiée. Cependant, la seule majoration de l'indemnité kilométrique risquerait de provoquer une diminution des possibilités de déplacement, ce que nous ne souhaitons pas, bien évidemment. Cette question doit être rapidement traitée.

**Charges de travail :** d'année en année les I.E.N. se voient contraints d'assumer de plus en plus de tâches selon un principe d'empilement qui ne permet plus d'établir des priorités. De nombreux collègues sont en situation qu'ils qualifient de « limite », considérant qu'ils ne sont souvent plus à même de mettre leur travail en perspective, parce que submergés par la gestion du quotidien (augmentation du nombre de conflits avec les familles, enfants à la limite du scolarisable dans les écoles, difficulté d'assurer l'E.L.V., etc, etc.). Une réflexion approfondie doit être engagée sur cette question.

**Retraites après 2008 :** les I.E.N. ne sauraient accepter un changement des règles de calcul des pensions en cours de carrière. Le calcul basé sur les six derniers mois a pour fonction de compenser un salaire inférieur au secteur privé, à responsabilité équivalente. Sur l'ensemble d'une carrière, la moindre diminution de la pension par rapport au salaire avait vocation à compenser le niveau moins attractif du traitement.

La pension de retraite ne saurait être dissociée du traitement, l'ensemble constituant un tout et il ne nous paraîtrait pas envisageable de baser le calcul de la pension sur les 25 dernières années... Nous appelons donc le Bureau National à une grande vigilance en ce domaine également.

**Académie de ROUEN** (Jacques Beaudoin)

Depuis le mois d'octobre les actions sont mises en place en soutien à notre collègue Pierre Frackowiack. Elles sont bien suivies.

Nous avons été reçus par le recteur le 13 novembre. À cette audience, les deux IA-DSDEN avaient été invités.

Le recteur s'est inscrit dans la logique ministérielle d'apaisement. Il a été tenté de minimiser la situation en parlant d'un collègue « invité à venir consulter son dossier », d'un autre à qui l'on a rapidement « rendu son permis de conduire »... Il a été en revanche très clair à propos de la liberté syndicale des Inspecteurs et n'a évoqué à cet égard aucune autre restriction que celle du droit commun.

Par ailleurs, il s'est montré très déterminé à peser de tout son poids contre d'éventuelles interventions de SOS-Education à l'encontre d'enseignants. Il a souligné le caractère abject contenu dans la démarche de cette association.

Il s'est enfin félicité de l'engagement des IEN en faveur de la pédagogie de la lecture et a répété souvent qu'il était convaincu de leur parfaite loyauté. Le rapport de l'Inspection Générale sur la mise en place de la circulaire concernant l'apprentissage de la lecture au CP venait de paraître...

Au cours de cette action syndicale, nous avons rencontré une difficulté pour communiquer avec la presse locale sur ce thème de la lecture, sur les errements d'une parole ministérielle et contre l'expression consciente et scélérate des adversaires de l'école.

Une réflexion est sans doute à conduire sur le plan local comme sur le plan national pour ce qui concerne notre expression dans les médias pour informer par temps calme et se montrer offensifs dans les moments plus tendus.

La mise en place de l'action concernant les animations pédagogiques a été plus délicate encore. Certains collègues pourtant bien engagés dans le mouvement craignaient de se tirer une balle dans le pied. Néanmoins, là où elle a été mise en place avec les explications nécessaires auprès des enseignants, la non-participation aux animations sur la lecture a été bien comprise et soutenue par les enseignants. Pour ce qui concerne les élections professionnelles, les choses sont en bonne voie. Il n'y a pas cette fois d'autre liste que le SI.EN à la CAPA et le responsable du SNPI-FSU est proche d'adhérer au SI.EN.

Le collège des IEN du Premier Degré qui avait été expérimenté pour la première fois dans l'académie de Rouen, il y a presque huit ans, renaît de ses cendres après une période de coma provoqué par le précédent recteur. Cela reste un dispositif fragile dont il faut défendre l'intérêt, y compris auprès de nos collègues IEN. Sur ce plan, nous sommes prêts à participer à une démarche qui consisterait à valoriser les acquis de l'expérience, en signalant les apories vécues et quelques conditions susceptibles de faciliter la mise en vie de ce collège.. Avant même le début de l'action, nous avons observé des progrès sensibles de la syndicalisation dans notre académie.

L'idée d'un séminaire syndical académique est née fin août avec deux thématiques avant-coureuses : comment harmoniser action syndicale

et posture de cadre de l'Education nationale ? En quoi notre réflexion syndicale peut-elle être enrichie par une meilleure connaissance des dimensions éducatives européennes ?

Nous soulignons enfin brièvement le satisfecit de nos collègues lors de la mise en place du 10e échelon et du passage à la hors-classe par le 10e échelon.

Nous signalons également un satisfecit avec la mise en place dans le département de l'Eure d'un demi-poste d'enseignant conseiller auprès de l'IE.N pour la grande difficulté scolaire. L'intérêt que les écoles et nos collègues IEN y trouvent montre que cette disposition devrait être généralisée sur le territoire.

Sur le plan des revendications, le remboursement des frais de déplacement constitue une priorité. Des collègues nous signalent qu'ils ont presque épuisé leur quota alors qu'il reste plus de cinq semaines de déplacements à effectuer.

## Commission de secteur 1er degré

**Thème du congrès national :** «Evolution du système éducatif français au regard des systèmes européens : mise en oeuvre, régulation, évaluation»

**Remarque préalable :** motion corporative :

- Les revendications corporatives sont faciles à définir : nous sommes d'accord pour poursuivre ou engager toutes les actions qui permettent de faire des avancées cohérentes vers le corps unique des inspecteurs.

- Nous sommes d'accord pour uniformiser les régimes indemnitaires et les intégrer en bonifications indiciaires.

- Nous avons des propositions visant à améliorer les perspectives de carrière dans la continuité de ce que nous avons obtenu jusqu'alors (Hors classe, 10ème échelon).

- Nous poursuivons l'action afin que les promesses du ministre pour l'amélioration de nos conditions de travail soient tenues.

- Au-delà des actions engagées à poursuivre, le Congrès national a pour fonction de fixer des caps et d'étudier les modalités d'action les plus pertinentes en fonction des contextes.

Mais le Congrès doit également rappeler les engagements de notre syndicat dans le domaine pédagogique, préciser ses conceptions de l'Ecole pour l'avenir et mettre en perspective l'évolution des missions des corps d'inspection.

### 1. La dimension européenne

Le développement de la construction européenne et des comparaisons et évaluations des systèmes nécessite une meilleure connaissance des évolutions et des réformes dans l'ensemble des pays de la Communauté : mesure de l'efficacité des systèmes, organisation des établissements, place et le rôle de l'encadrement. Il ne saurait y avoir de modèle directement transposable qui ne tienne compte de l'Histoire mais il y a ici et là des expériences et des réformes qui peuvent aider à la réflexion.



# Conseil syndical du 15 novembre 2006

2. Proximité et territoire : La dimension de la décentralisation et du territoire

La poursuite de la mise en œuvre de la décentralisation, même si elle est discutable, donne un rôle plus important aux collectivités territoriales en matière d'éducation. Alors qu'il y a 20 ans, les inspecteurs n'avaient que des contacts réduits avec les élus locaux, désormais ils sont des interlocuteurs permanents pour toute une série de politiques partenariales. Cette évolution modifie nos charges et nos pratiques professionnelles, pose des problèmes de positionnement entre l'Etat et les collectivités, nécessite des mises au point voire de nouvelles définitions de nos missions. Entre le spécialiste des apprentissages et l'expert consulté par les élus, l'inspecteur du premier degré doit trouver sa place dans le respect des valeurs fondamentales, la garantie de l'équité et dans la recherche concertée d'une meilleure efficacité du système.

Ces deux éléments sont indispensables pour assurer un bon pilotage. Les IEN sont souvent prescripteurs et évaluateurs. Quelles sont leurs marges de manœuvre ? Leur expertise est-elle toujours reconnue par les élus ?

Nous sommes service de l'Etat mais nous travaillons beaucoup au service des collectivités. Quelles limites ?

Le problème du financement devient de plus en plus complexe : à partir du moment où les collectivités sont de plus en plus sollicitées, l'Etat peut-il continuer à décider de tout, à tout imposer ?

Peut-être faudrait-il revoir les valeurs qui présideaient à la caisse des écoles.

3. L'inspecteur comme garant des valeurs de la République pour l'éducation : efficacité – égalité – équité – laïcité La dimension de l'éthique et de l'efficacité

Le Congrès devra faire des propositions pour l'avenir du système éducatif. Nous sommes et serons à une période clé de l'histoire de notre pays et de son Ecole. Les partis politiques, les fédérations, les mouvements pédagogiques ont élaboré ou préparent des propositions, des projets éducatifs ou des vœux. Nous ne pouvons pas en tant qu'experts ne pas nous positionner sur des valeurs, des principes, des finalités, voire des organisations.

Le socle commun des connaissances et des compétences pour l'enseignement obligatoire, même s'il peut être discuté et amélioré, peut être un point d'appui pour améliorer la continuité pédagogique de la maternelle à la troisième et développer les transversalités. Dans ce cadre, il est évident que l'articulation cycle 3 / 6ème et 5ème pourrait être l'objet de mesures au niveau des structures (cycle 3: CE2, CM1, CM2 et 6ème) et au niveau de la définition du métier de professeur (services partagés école/collège, bivalence, etc). Ces perspectives doivent faire l'objet de discussions et de propositions, d'autant plus qu'elles auront des conséquences sur l'exercice de notre métier et sur les relations entre les IEN territoriaux spécialistes des apprentissages, de la polyvalence, des projets d'établissement et les collègues inspecteurs disciplinaires.

Nous avons aussi à donner notre avis sur la formation des enseignants et sur les compétences présentées par le HCE.

Il nous faut travailler autour du socle commun des connaissances, voir l'évolution de l'organisation du premier degré. Des entrées sont à envisager au-delà du CM2. Un espace est à occuper dans la continuité 1er / 2nd degrés sur le principe ancien de l'école fondamentale. Cela amène des conséquences pour les IEN mais notre approche pédagogique nous en donne légitimité.

Il est remarquable par ailleurs de constater la similitude entre le socle de connaissances pour les élèves et les compétences des maîtres souhaitées par le HCE.

4. Des domaines d'expertise à mettre en avant  
La dimension de l'expertise professionnelle

Le domaine de la différenciation pédagogique est essentiel. Il permet de travailler sur l'idée du suivi du parcours des élèves. Actuellement, l'idée de discrimination positive est fondée sur les moyens financiers et humains, pas sur la dimension pédagogique.

Comment renforcer et valoriser notre expertise professionnelle l'expertise de notre métier ?

5. Les médias : La dimension de la communication

Ils sont friands de l'éducatif mais ils dénoncent l'école systématiquement. Essayer de voir quelles orientations il faut faire prendre au système éducatif pour en améliorer l'efficacité et comment il faut rendre compte pour en améliorer l'image.

Les événements récents mettent en évidence, s'il en était besoin, l'importance de la communication et la puissance des médias. Ils prétendent suivre l'opinion publique alors qu'une partie d'entre eux la conditionne. L'école et les enseignants ne sont pas bien et objectivement traités. Les groupuscules réactionnaires et les "fabricants de crétiens" sont survalorisés alors que la majorité des acteurs du système éducatif accomplit des efforts considérables pour améliorer son efficacité.

Les circonstances ont fait que notre syndicat a été en première ligne, sollicité quotidiennement par les médias, et qu'il a acquis une notoriété et une légitimité nouvelles. Il nous faut cultiver cette avancée qui fait partie de l'action syndicale, en particulier pour des cadres du système, tout en prenant position sur les notions de devoir de réserve, d'obéissance, de liberté...

## Intervention du Secrétaire général

Evaluations CE1 : globalement les résultats ne sont pas satisfaisants. Les évaluations sont difficiles. Une exploitation prudente est indispensable. Nous ne pouvons bloquer la remontée mais nous donnerons rapidement les signes nécessaires

Protocole : le mouvement de protestation de l'an dernier a montré une forte mobilisation qui témoignait de la fatigue d'un corps de cadres. Toutes les demandes n'ont pas été satisfaites. Le résultat du sondage auprès des collègues nous a amenés à interrompre l'action et à nous inscrire dans une logique d'étape. Le 10ème échelon a bénéficié à environ 400 collègues. Le problème des conditions de travail n'a pas

été développé. Or, pour exercer efficacement les missions qui nous sont confiées, il faut que nous en ayons les moyens.

Nous ne sommes pas favorables du tout au concept de modulation qui ne facilitera guère le travail d'équipe.

Le Collège des inspecteurs du 1er degré reste difficile à mettre en œuvre. Il y a certainement des choses à expliquer aux recteurs ainsi qu'à nos collègues, en particulier que nous ne sommes pas en concurrence avec les DSDEN.

## Commission de secteur second degré

1. Référentiel des compétences professionnelles des enseignants

Nous proposons l'amendement de la compétence n° 1 : compétence disciplinaire et culturelle et de pratique du métier :

« L'enseignant a une connaissance approfondie et élargie de sa ou de ses disciplines et de celle concernant la pratique professionnelle de son métier et une maîtrise des questions inscrites au programme de sa ou de ses matières d'enseignement. Il possède aussi une solide culture générale. Il peut ainsi aider les élèves à acquérir les compétences exigées en s'appuyant sur la cohérence des différents enseignements. »

2. Réflexion autour du statut des corps d'inspection territoriaux

L'approche du Congrès est le moment favorable pour faire la synthèse des réflexions menées sur notre statut et notre carrière au cours de ces trois dernières années. En termes de carrière, nous reconnaissons les évolutions très rapides, tant indiciaires qu'indemnitaires, qui ont permis aux collègues Enseignement Technique et Enseignement Général de rejoindre quasiment celle des IA-IPR.

Quoi de plus normal, dès lors que le texte de 1990, qui régit notre profession, est le même ! Ce texte a permis de regrouper l'ensemble des statuts des corps d'inspecteurs territoriaux (IA-IPR, IPET, IIO, IET) et de préciser d'une manière globale nos différentes missions. A l'époque, ce texte devait marquer une transition, pour le ministère : mettre en place un corps d'inspection du second degré et pour le syndicat, un corps unique d'inspection.

Néanmoins, nous avons toujours dénoncé la maladresse de ce texte qui nous a intégrés dans un corps d'IEN bien que nos missions correspondent étroitement à celles des collègues du second degré.

Compte tenu des évolutions statutaires des corps d'enseignants (parité des professeurs des écoles, certifiés et des PLP), il est regrettable que deux corps d'inspection distincts subsistent encore.

En conséquence, sur ces bases, nous souhaitons obtenir, enfin, un corps unique d'inspecteurs territoriaux aux missions diversifiées. Même si nous nous heurtons à une politique de la sourde oreille et à une fin de non-recevoir, nos collègues attendent un texte cohérent en accord avec les besoins d'une société en pleine évolution.

# Conseil syndical du 15 novembre 2006

Le prochain congrès de Lille doit être déterminant sur le choix à venir de l'évolution de notre statut afin de donner à notre exécutif national un objectif clair avec une obligation de résultat à très court terme.

## 3. Evaluation des Inspecteurs, lettre de mission

Les demandes qui sont faites à l'heure actuelle, s'adressent aux collègues promouvables et aux stagiaires. En ce qui concerne la production d'une note d'activité des collègues, la demande émane du recteur, afin que soit établie la lettre de mission.

Dans certaines académies, tous les collègues sont concernés. Pour les autres, il s'agit d'une mise en place progressive des demandes. Il faut noter que dans ces lettres de mission, doit apparaître une clause spécifique si l'on veut que celle-ci puisse être prise en compte pour une future mobilité.

En ce qui concerne la modulation de l'ICA qui est dénoncée par notre syndicat, il faut rappeler aux collègues qui siègent à la CAPA de demander les informations sur cette modulation. Le recteur est tenu d'indiquer, pour information, à qui elle sera attribuée.

## 4. Clause de mobilité pour les IEN-ET-EG

La procédure actuellement en place nous semble archaïque et aléatoire au regard des autres corps d'inspection.

Nous souhaitons la reconnaissance d'une mobilité géographique dans les académies, autour des bassins ou des départements.

En ce qui concerne les missions particulières, il faut qu'elles soient définies dans la lettre de mission, en accord avec le Recteur afin qu'elle devienne une clause de mobilité prise en compte pour le passage à la Hors-Classe.

## 5. Les thèmes à discuter lors de notre congrès

Réflexion sur le corps de métier d'Inspecteur : dans le cadre du lycée des métiers, comment concevoir l'intervention de plusieurs collègues (IEN, IA-IPR) autour d'une même filière et d'une même problématique ?

Autour des missions de la formation initiale temps plein, formation initiale en apprentissage, formation continue, du CAP au BTS, peut-on encore travailler avec plusieurs corps d'inspection ?

Réflexions autour de la pédagogie :

- Quelle pédagogie, quelles actions pour la prise en compte de l'hétérogénéité des publics dans les différents parcours de formation en vue de leur permettre d'accéder aux meilleures conditions de réussite et éviter des sorties sans qualification ?

- Comment promouvoir les nouvelles modalités d'évaluation des élèves ?

- Le lycée des métiers, outil indispensable de professionnalisation et levier fort en terme de reconnaissance dans le cadre du monde économique, propose des itinéraires adaptés, complémentaires et personnalisés pour les jeunes et les adultes. Comment prendre en compte pédagogiquement les différences et les acquis de chacun ?

- La technologie et le professionnel, exception française au sein des systèmes éducatifs européens, peuvent-ils encore cohabiter de nombreuses années ?

- Comment intégrer la dimension européenne dans les enseignements et préparer les jeunes à une insertion professionnelle réussie dans les pays européens ?

- Comment intégrer les outils d'évaluation dans les dispositifs européens ?

- Quelle homologation pour les diplômés professionnels ?

- Service partagé des enseignants : dans un même lycée, comment intégrer les services en formation initiale, en apprentissage et en formation continue.

Cette pratique est déjà existante, mais elle se fait hors du temps réglementaire en heures supplémentaires, ce qui est un frein au développement de l'apprentissage et de la formation continue en EPLE.

## Commission de secteur Information-Orientation

La commission orientation s'est réunie avec un collègue IEN, premier degré, ASH.

Elle a travaillé sur un projet de texte sur les missions des psychologues de l'Education nationale. Ce texte émane du bureau ASH, dirigé par Pierre François Gachet et présenté le 8 novembre 2006 lors d'une audience avec l'UNSA-Education.

C'est un référentiel de fonctions et de missions qui ne porte pas sur le statut des personnels. Les questions abordées sont fondamentales et le SI.EN est en accord avec la réflexion théorique qui est présentée.

- Il est important que les missions identifiées soient exercées par des psychologues, fonctionnaires de l'Education nationale, c'est-à-dire que ces missions ne soient pas transférées à une collectivité territoriale ou un organisme extérieur.

- La continuité de l'action du psychologue doit s'exercer dans le 1er et le second degré. Il est donc intéressant que le même psychologue puisse intervenir dans une zone donnée à l'école et au collège et qu'il n'y ait qu'un seul référent.

- Il reste à définir le lieu, le mode de rattachement de ce psychologue (CIO ? RASED ?) l'organisation, l'animation, l'évaluation de son travail, l'autorité dont il dépendra. Le SI.EN, syndicat d'inspecteurs sera présent dans cette réflexion.

- Les élèves qui ne sont pas en difficulté doivent pouvoir eux aussi bénéficier de l'aide du psychologue pour leur adaptation ordinaire à la scolarité et à l'établissement scolaire. Il faut éviter une partition des fonctions : la psychologie étant réservée à certains publics spécifiques qui risquent d'être stigmatisés et pour lesquels la sortie du statut « d'handicapé » ou d'élève en difficulté deviendra difficile.

- La prévention des difficultés, par une aide et un suivi dans l'école en utilisant si nécessaire des parcours ou des dispositifs (EGPA, dispositif relais, apprentissage junior...) requiert une aide psychologique, au sein de l'école, apportée par le psychologue de l'Education.

- Cette aide et ce suivi, à l'école, et en amont de difficultés importantes peuvent éviter le recours tardif à une approche thérapeutique lourde. De même le psychologue de l'Education peut orienter le jeune ou la famille vers une structure d'aide psychothérapeutique et éviter l'enlisement dans les difficultés.

- L'orientation nécessite une approche psychologique :

- tant en ce qui concerne l'éducation à l'orientation, qui permet aux élèves d'acquérir l'autonomie nécessaire pour une réflexion personnelle et itérative à travers le développement de la compétence à s'informer, à s'auto-évaluer, de méta cognition, d'analyse des influences et du contexte sur ses choix...

- que relativement à la guidance individuelle des personnes (écoute, conseil, aide à l'information)

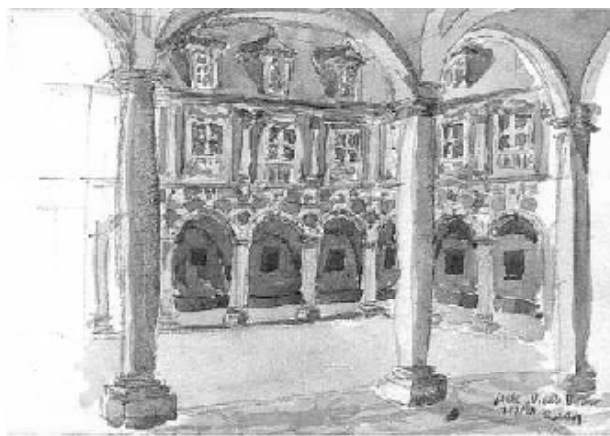
C'est aussi cette approche qui se nourrit des référents de la psychologie de l'orientation, de la psychologie du travail et de l'ergonomie scolaire que les psychologues de l'Education peuvent contribuer à faire intégrer dans les projets d'établissement (participation au volet orientation du projet d'établissement).

La formation des psychologues de l'Education, commune mais modulaire en fonction du parcours initial, ainsi que le vivier de recrutement pourrait être pensée dans cette perspective.

- Un autre groupe de travail réuni par Patrick Chauvet à la DGESCO doit traiter d'orientation. Il nous semble essentiel que la réflexion menée sur les missions des psychologues de l'Education nationale soit en synergie avec la réflexion menée sur l'orientation et que les deux groupes puissent coordonner leurs travaux.

- Ces pistes de réflexion abordées par la commission seront poursuivies lors du congrès de Lille.

## Vieille Bourse - Lille





# Rapport d'activité 2004 - 2007

Présenté par le secrétaire général, Patrick ROUMAGNAC

Présenter trois années de travail du Bureau National en quelques pages ne paraît pas très réaliste. Je m'excuse donc par avance auprès des lecteurs qui ne trouveraient pas dans cet exposé tout ce qu'ils attendent. Je rappelle toutefois à tous ceux qui voudraient se faire une idée plus précise qu'ils pourront utilement se reporter au site ; ils trouveront dans le cadre des dossiers les entrées thématiques qui leur permettront de mieux percevoir le sens des actions mises en place, de la même manière la lecture de l'espace réservé aux adhérents rend compte de manière chronologique des contacts, analyses et mouvements dans lesquels notre organisation s'est engagée conformément aux orientations actées dans le cadre de notre précédent congrès.

Je m'efforcerais donc de mettre en perspective les actions menées au cours de ces trois années, en faisant ressortir les avancées obtenues, mais en soulignant aussi les points qui méritent encore d'être travaillés... et ils restent bien sûr nombreux !

## 1. Volet " carrières "

Un syndicat a pour vocation première de défendre les intérêts des personnels qu'il représente. Le SI.EN s'est inscrit dans cette dynamique selon deux axes majeurs : d'une part en recherchant une réelle revalorisation de nos salaires et indemnités, d'autre part en s'attachant à garantir une plus grande transparence et une meilleure équité dans la gestion de nos promotions.

Des avancées majeures ont été obtenues depuis le congrès de Montpellier : tout d'abord l'alignement des indemnités des inspecteurs du second degré sur celles des IA-IPR, mesure dont nous avons fait une priorité pour notre organisation, ensuite la mise en place d'un échelon supplémentaire en fin de classe normale, à l'issue d'un combat unitaire et déterminé.

Nous l'avons dit à de nombreuses reprises : ces avancées ne constituent pour nous qu'une étape et nous ne les avons acceptées qu'en exprimant clairement cette restriction. La première nous avait mobilisés depuis longtemps et nous avons affirmé, lors du congrès, qu'elle constituait, pour tous les syndiqués, une absolue nécessité à deux titres : à la fois parce qu'elle représentait une mesure de

rattrapage pour les collègues concernés, mais aussi parce qu'elle impliquait de manière implicite, mais indiscutable, l'identité des charges de tous les inspecteurs du second degré. Le rapprochement entre IEN et IA-IPR était pour nous une mesure symbolique à laquelle nous étions particulièrement attachés.

Pour la seconde, les choses étaient plus complexes. Dans le souci de transparence et de démocratie qui marque la vie de notre organisation, nous avons donc choisi de consulter les syndiqués pour décider de la poursuite du mouvement que nous avons initié, ou de son interruption pour concrétiser les avancées proposées par le ministère. La seconde solution a finalement prévalu, mais le pourcentage de collègues prêts à poursuivre le combat montrait de manière claire que nous n'entendons pas nous contenter de ce qui nous a été cédé à cette occasion.

Notons par ailleurs que nous nous sommes réjouis de l'ajout d'un dixième échelon en fin de classe normale, mais qu'il n'en allait pas de même pour ce qui est de la revalorisation des indemnités assortie d'une modulation. Ce dernier principe introduit à notre sens une iniquité flagrante et nous n'avons eu de cesse depuis d'en atténuer l'impact. Nous ne pourrions que continuer en ce sens, en réclamant la suppression de cette modulation qui n'apparaît ni légitime, ni efficace.

Dans le même registre, notre préoccupation permanente est de garantir la plus grande transparence et la plus grande équité dans les opérations de gestion de nos carrières. Ce principe se heurte souvent aux souhaits de l'administration, soucieuse de concevoir des processus de promotion et/ou d'affectation plus " personnalisés ". Nous ne contestons certes pas l'intérêt d'une approche dépassant la simple application d'un barème, mais nous réclamons dès lors que des critères précis et objectifs soient utilisés pour assurer une réelle homogénéité dans l'application des opérations de gestion. A cet égard il faut bien dire que nous sommes encore loin du compte ; il n'est qu'à voir le dispositif d'évaluation nous concernant pour comprendre que notre hiérarchie a encore bien des progrès à

accomplir en termes d'objectivité des critères. Trop souvent en effet les avis restent à un niveau beaucoup trop superficiel et subjectif pour être vraiment utilisables. Pour contrer les risques de dérive liés au flou prévalant encore à ce jour, nous avons obtenu que des critères quantifiables soient appliqués dans la quasi-totalité des cas. C'est ainsi, par exemple, que nous sommes en mesure d'expliquer à tout inspecteur les bases sur lesquelles il bénéficie ou non d'un accès à la hors-classe. Ceci ne signifie pas cependant que les critères de classement retenus par l'administration nous paraissent totalement satisfaisants. Nous avons à plusieurs reprises exprimé les plus grandes réserves sur ceux-ci car, en l'état actuel des indices qui jalonnent notre progression de carrière à la classe normale, nous maintenons que la hors-classe ne peut qu'assurer une continuité dans nos rémunérations et non constituer une véritable promotion.

Il peut sembler paradoxal d'évoquer la situation de nos collègues retraités dans le cadre du volet " carrières ", pourtant nous avons pour principe de considérer cette phase comme totalement intégrée à la vie professionnelle, même si elle l'est de façon particulière. C'est certainement cette affirmation de la place indiscutable des retraités au sein de notre organisation qui explique leur fidélité au SI.EN. Au cours de ces trois années, nous avons toujours gardé à l'esprit la motion spéciale « Retraités » qui avait été adoptée à l'unanimité par les congressistes montpelliérains, même s'il nous faut bien constater que nos interlocuteurs restent sur des positions très fermes et se refusent à envisager quelque décision de nature à perturber (selon eux !) les équilibres interprofessionnels en cette affaire. Face à ce rejet permanent de nos demandes ou propositions, nous ne baissons certes pas les bras, mais nous devons reconnaître que nous ne disposons pas à l'heure actuelle de moyens de pression qui nous permettraient de progresser dans le rattrapage des injustices passées. Nous avons cependant la conviction que nous devons continuer à les dénoncer et qu'il faut impérativement réaffirmer la place des retraités dans tous les débats syndicaux développés par le SI.EN.

# Rapport d'activité 2004 - 2007

## 2. Volet " Conditions de travail "

Le congrès de Montpellier avait été l'occasion de dénoncer la dégradation de nos conditions de travail et d'insister sur la nécessité d'agir en ce domaine. Nous nous sommes inscrits dans cette logique et avons obtenu des engagements... que le ministre et ses représentants en région ne semblent guère pressés de tenir !

Dans la logique de la LOLF, il est pourtant indispensable de prévoir les moyens sans lesquels une action, si pertinente soit-elle, ne relève que de l'intention et ne peut se concrétiser. C'est pourquoi nous avons en particulier réclamé que soit revue la question des frais de déplacement. Reconnaissons-le : nos interlocuteurs ont toujours fait preuve de bonne volonté et ont systématiquement reconnu le caractère cohérent de nos demandes. Pour autant, personne à ce jour n'est vraiment parvenu à faire évoluer ce dossier de manière satisfaisante. Nous avons certes obtenu des aménagements locaux visant à rétablir des situations qui devenaient parfaitement surréalistes, mais ce ne sont là que des progrès par petites touches, alors que seule une réforme radicale permettrait de résoudre le problème. Nous ne manquons pas de pistes possibles, mais la volonté politique n'est pas au rendez-vous. Au fil du temps, nous avons développé des actions conjointes avec d'autres syndicats, dans une logique fédérale ou corporatiste, mais là encore nous n'avons pas obtenu satisfaction et le congrès devra se prononcer clairement sur la mobilisation que nous devons lancer si nous voulons progresser en ce domaine.

Il faut bien constater aujourd'hui que la LOLF ne laisse qu'un espace réduit aux réponses nationales face aux questions relatives aux conditions de travail. C'est le plus souvent au niveau des académies que les solutions doivent être recherchées. Ceci montre bien l'importance du rôle des responsables académiques du SI.EN, le national intervenant souvent en soutien, mais l'issue des négociations étant à rechercher au niveau local.

Ceci est particulièrement évident dans le domaine des équipements dont les niveaux qualitatifs et quantitatifs apparaissent comme très variable d'une région à l'autre. Face à ce qui apparaît comme la conséquence logique de la décentralisation, notre organisation définit un certain

nombre de repères qui devront être clairement précisés et qui pourront servir de base pour les négociations à mettre en place avec les recteurs.

Mais nos conditions de travail ne sont pas définies que par des éléments matériels. Les modalités organisationnelles, les relations avec la hiérarchie locale, les contacts avec les divers professionnels impliqués dans l'éducation des jeunes, sont autant d'éléments qui doivent bénéficier de toute l'attention de notre syndicat, puisqu'ils déterminent très largement l'exercice de notre métier.

Le congrès de Montpellier avait été l'occasion de lancer la réflexion en ce domaine ; celui de Lille devra l'approfondir en arrêtant de nouveaux axes de travail.

Au cours des trois années qui viennent de s'écouler, nous nous sommes attachés à mieux faire reconnaître le rôle des corps d'inspection au sein d'un système éducatif en pleine évolution. Entre les replis nostalgiques sur les modèles du passé, sans doute rassurants mais mal adaptés aux enjeux de notre société, et les projections hasardeuses vers des organisations aux finalités mal identifiées, notre syndicat s'efforce de tracer une voie basée sur le modèle de la " Société éducatrice " porté par notre fédération. Face aux pressions résultant de la décentralisation, nous affirmons clairement la nécessité du rôle de l'Etat, comme élément de régularisation et d'optimisation de l'utilisation des ressources dans l'intérêt de tous les élèves. Nous soutenons que les inspecteurs doivent garantir, sur l'ensemble du territoire national, le respect des valeurs fondatrices de l'Ecole de la République, et nous avons systématiquement défendu cette ligne au cours du mandat du Bureau National qui s'achèvera en mars.

## 3. Le SI.EN dans le débat éducatif

Comme nous l'avions annoncé lors de notre dernier congrès, le Bureau National s'est attaché à assurer une présence permanente du SI.EN dans tous les débats relatifs aux évolutions du système éducatif.

Cohérents avec la vocation réformiste de notre fédération, nous nous sommes résolument inscrits comme force de proposition et avons évité de nous cantonner dans une opposition stérile et systématique à toutes les propositions visant

à faire évoluer l'école. Dans notre position particulière de cadres ayant à mettre en œuvre les réformes portées par le ministre, il n'est pas toujours facile d'adopter un positionnement syndical ; nous nous sommes appliqués à le faire avec le souci permanent de rester fidèles aux valeurs de notre syndicat.

Le SI.EN apparaît donc comme incontournable pour les médias, pour le ministre et nos partenaires syndicaux. Son avis est régulièrement sollicité et souvent entendu, même si ce n'est jamais assez à notre avis ! C'est dans notre capacité à être force de proposition que nous fondons notre légitimité, même si ceci n'est pas toujours la voie la plus facile à suivre. Nous préférons pourtant éviter la popularité à bon compte que nous apporterait un positionnement systématiquement hostile à tout ce que dit le ministre et nous avons eu la satisfaction de voir que cette attitude était appréciée non seulement des syndiqués, mais aussi de l'ensemble des inspecteurs, puisque le score du SI.EN aux élections professionnelles s'est encore amélioré (légèrement, mais à ce niveau toute progression est difficile !) lors du dernier scrutin.

## 4. La vie syndicale

Interlocuteur reconnu et apprécié, le SI.EN participe activement à la vie syndicale au sein de l'UNSA Education. Présent dans toutes les instances décisionnelles et impliqué dans tous les groupes de travail portant sur des thèmes où les inspecteurs sont concernés, notre syndicat s'attache à défendre l'idée du rôle incontournable de l'encadrement au sein d'un système éducatif traversé par les inquiétudes d'une société aux repères souvent trop flous.

Sans attachement idéologique au passé, mais sans engouement aveugle pour des évolutions dont le caractère indispensable est plus souvent justifié par dogme que par raison, le Bureau National s'efforce de garder le cap d'un réformisme réaliste.

C'est cette ligne que nous défendons dans le cadre de rencontres avec d'autres organisations syndicales, associatives ou professionnelles, hors de notre fédération. Cette approche nous a permis de mettre en place des actions intersyndicales appréciées de tous et qui sont parvenues à

# Rapport d'activité 2004 - 2007

faire la preuve de leur efficacité. Je citerai simplement, à titre d'exemple, la démarche unitaire développée l'an dernier et qui a débouché sur l'obtention d'un échelon supplémentaire en fin de classe normale, ou encore la normalisation des relations et le rapprochement avec nos collègues du syndicat majoritaire des IA-IPR (le SNIA-IPR) qui se sont concrétisés dans le cadre d'actions syndicales communes. Ce dernier point est particulièrement important puisqu'il nous a permis de montrer à nos interlocuteurs de l'administration centrale que nous avons des points de vue largement convergents et que nous sommes capables de nous unir pour mieux défendre les intérêts de tous les inspecteurs.

Mais la vie syndicale ne se limite pas à sa dimension nationale : c'est au contraire au plus près du terrain, dans les académies, qu'elle prend tout son sens. A cet égard nous avons amorcé à Montpellier une première réflexion sur la nécessité

de rendre plus visible l'action des responsables académiques au sein de notre organisation. Nous avons donc veillé à donner plus de poids décisionnel au Conseil syndical qui se réunit deux fois par an. Le fort taux de participation à cette instance montre que nous devons poursuivre et intensifier la réflexion en vue d'une meilleure reconnaissance de l'action syndicale au sein des académies. Il convient cependant de reconnaître que du chemin reste à accomplir en ce sens et qu'il est parfois difficile, en certains lieux, de trouver des collègues suffisamment motivés pour jouer le rôle d'animateur de la vie syndicale locale.

Une réflexion approfondie pourra donc être initiée à Lille et le nouveau Bureau National devra rechercher les moyens de renforcer les dynamiques académiques. Ceci peut du reste être rapproché de la mise en place du collège académique des IEN du premier degré, qui contribuera à

rendre saillant, pour tous les inspecteurs, ce niveau de vie professionnelle.

A l'issue de cette présentation des trois années de travail du Bureau National élu à Montpellier, il me reste une chose à ajouter : les membres de ce Bureau National ont en effet accepté de me faire confiance pour assurer le rôle de secrétaire général et, tout au long de ce mandat, j'ai pu apprécier la capacité de chacun d'entre eux à se mobiliser pour honorer les engagements pris au cours du congrès. Je profite donc de ce rapport d'activité pour les remercier, car le travail au sein d'une telle équipe est forcément exaltant. Pour ceux qui quitteront le Bureau National à Lille, comme pour ceux qui continueront à œuvrer au sein du nouveau BN, j'appelle tous les syndiqués à s'impliquer largement dans le débat préparatoire à notre futur congrès, pour qu'y soient votées des motions claires et ambitieuses, à même d'organiser efficacement le travail pour les trois années à venir...

## Nouveau Siècle - Lille



Photo Daniel RAPAICH - Ville de LILLE



# Rapport d'activité 2004 - 2007

## Responsables académiques

### AIX-MARSEILLE

Jean-Marc BOLINET  
Rectorat - Place Lucien Paye -  
13621 AIX-EN-PROVENCE

### AMIENS

Guylain HOIN - Circonscription  
d'Amiens 1- Inspection Académique -  
4 rue Germain Bleuet - BP  
2607- 80026 AMIENS

### BESANCON

Rémy DAVID - Circonscription de  
Besançon 3 - Inspection  
Académique - 26 avenue de  
l'Observatoire -  
25030 BESANÇON CEDEX

### BORDEAUX

Daniel GAUCHON - Circonscription  
de Pau 1 - 2, Place d'Espagne -  
64038 PAU CEDEX

### CAEN

Pierre GILLIOT - Circonscription  
de Caen Sud - Inspection  
Académique - BP 36 - 14208  
HEROUVILLE ST CLAIR

### CLERMONT-FERRAND

Maurice SINGLARD - Circonscription  
d'Aurillac 3 - Rue de  
l'Ecole Normale -  
15013 AURILLAC CEDEX

### CRETEIL

Evelyne ROQUES - Circonscription  
de Dugny Le Bourget -  
Groupe scolaire Langevin-  
Wallon - Rue Henri Barbusse -  
93440 DUGNY

### DIJON

Pas de responsable académique  
vote à envoyer au SI.EN - 23,  
rue Lalande - 75014 Paris

### GRENOBLE

Pas de responsable académique  
vote à envoyer au SI.EN - 23,  
rue Lalande - 75014 Paris

### GUADELOUPE

André GRENIER - Circonscription  
de Sainte-Anne - Adjt IA  
Inspection Académique - Espace  
Rocade - Grand Camp - 97142  
LES ABYMES

### GUYANE

Pas de responsable académique  
vote à envoyer au SI.EN - 23,  
rue Lalande - 75014 Paris

### LILLE

Michel LARCHANCHE -  
Circonscription de Dunkerque  
Centre Adjt IA - 7, rue Nationale  
- BP 369 - 59385 DUNKERQUE  
CEDEX 1

### LIMOGES

Christian BUSTREAU - Circonscription  
de Limoges 3 - Adjt IA  
Inspection Académique - 5, Allée  
A. Leroux - BP 3123 - 87031  
LIMOGES CEDEX 1

### LYON

Claude BESSON - Circonscription  
de Jassans-Riottier - Mairie  
- BP 24 - 01480 JASSANS-  
RIOTTIER

### MARTINIQUE

Pas de responsable académique  
vote à envoyer au SI.EN - 23,  
rue Lalande - 75014 Paris

### MONTPELLIER

Philippe VALEMBOSIS - Circonscription  
de Montpellier sud -  
Inspection Académique - 31 rue  
de l'Université - 34058 MONT-  
PELLIER CEDEX 1

### NANCY-METZ

Claude ROYER - Rectorat - 2  
rue Philippe de Gueldres -  
54035 NANCY CEDEX

### NANTES

Bruno LEJOP - Circonscription  
de Nantes Saint-Sébastien -  
2 rue du 8 mai 1945 - 44230  
SAINT-SEBASTIEN-sur-LOIRE

### NICE

Christian CARDON - Circonscription  
de Carqueiranne  
Ecole Jules Ferry - Place de la  
République  
83320 CARQUEIRANNE

### ORLEANS-TOURS

Pas de responsable académique  
: vote à envoyer au SI.EN - 23,  
rue Lalande - 75014 Paris

### PARIS

Bernard MALINAUD - Circonscription  
de Paris 5-6 Luxembourg Sorbonne -  
41, rue de  
l'Arbalète - 75005 PARIS

### POITIERS

Martine PHILIPPE - Circonscription  
de Royan - 35, rue du  
Château d'Eau - 17200 ROYAN

### REIMS

Claude PERIGNON - Circonscription  
de Charleville-Mézières  
sud - IA - 20, avenue François  
Mitterrand - 08000  
CHARLEVILLE-MEZIERES

### RENNES

Michel GUILLERY - Circonscription  
d'Auray - Cité administrative  
BP 50632 - 56406 AURAY

### REUNION

Jean-Pierre MARTIN - Circonscription  
de Saint-Denis 3  
153, rue Jules Auber - 97400  
SAINT-DENIS

### ROUEN

Jacques BEAUDOIN - Circonscription  
de Louviers - Ecole  
Jules Ferry - 5, boulevard Jules  
Ferry - 27400 LOUVIERS

### STRASBOURG

Patrick SCHANTE - Circonscription  
de Molsheim - 1, rue  
Charles Mistler - BP 168  
67125 MOLSEIM CEDEX

### TOULOUSE

Alain BONICHON - Circonscription  
de Portet-sur-Garonne  
Square du 11 Novembre 1918 -  
31120 PORTET-SUR-GARONNE

### VERSAILLES

Éric WEILL - Circonscription  
d'Elancourt - 2, avenue de la  
Villedieu - Immeuble Saint-  
Quentin 2000 - 78990  
ELANCOURT

Le vote sur le rapport d'activité  
sera remis au responsable académique ou adressé au  
siège du SI.EN avant le 15 mars 2007  
(Bulletin de vote page 23)

# Candidatures au Bureau National

## Jacky COURTAIS

Je me porte candidat au Bureau National du SI.EN-UNSA.

Je souhaite ainsi proposer une candidature pour porter haut quelques objectifs que je pense partager avec nombre d'entre vous.

- Défendre les valeurs républicaines de notre École publique. Ciment de notre société, l'école publique a longtemps permis une élévation dans la société. L'ascenseur social, s'il n'est pas en panne totale, est fortement grippé. Les valeurs de laïcité, d'égalité, de fraternité, de liberté, gravés aux frontons de nombreuses écoles deviennent des principes galvaudés. Les attaques les plus vives sont portées contre l'école y compris par les plus hauts responsables de l'État.

- Ouvrer pour un corps unique d'inspection aux missions diversifiées. LE SI.EN-UNSA s'est engagé de longue date dans la lutte pour une revalorisation de notre fonction. De nombreuses avancées ont été obtenues (10ème échelon, passage à la Hors-Classe ouvrant ainsi aux promus une quasi-égalité salariale avec les IPR) mais les IEN continuent d'exercer dans l'ombre sans réellement participer aux décisions académiques. On est loin du compte quand on constate que les engagements du Ministre de nous associer aux réflexions en créant un Doyen académique pour les IEN a tant de difficulté à se mettre en place.

La création d'un Corps Unique d'Inspection aux missions diversifiées s'impose plus que jamais :

- parce que les cadres que nous sommes intervenus auprès des mêmes catégories d'enseignants ;

- parce que nous partageons des dossiers avec nos collègues IPR, comme par exemple l'enseignement des langues vivantes ou celui, fondamental, des " Réseaux Ambition Réussite " ou de la liaison école/collège ;

- parce que la définition d'un Socle commun de connaissances et de compétences engage la totalité du corps d'inspection dans une évaluation globale de la formation de la maternelle jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire.

- Ouvrer pour la reconnaissance de notre professionnalité. Nous portons une expertise

- pédagogique, celle d'un corps d'évaluation du système éducatif qui veille au respect des objectifs de la Nation, inscrits dans les lois, et peut proposer les infléchissements pour mieux atteindre les

objectifs, qui connaît les besoins de formation des personnels pour accroître l'efficacité de l'enseignement ;

- administrative, celle qui, grâce à notre connaissance du terrain, nous permet de mieux cerner les besoins éducatifs territoriaux.

Nous avons à faire face à des attaques réactionnaires qui prônent le retour au passé, faisant fi des nombreuses avancées en matière de recherche et d'innovation pédagogiques et, certains auréolés de leur autorité politique - incontestée - se mettent à parler «vérité pédagogique» et jettent le trouble dans les esprits des parents, des enseignants, des élus locaux.

- Être un relais local de l'action syndicale dans les académies. J'ai participé localement à la vie de notre syndicat comme commissaire paritaire académique pendant plusieurs mandats. Le développement de notre action syndicale a besoin de relais locaux et je souhaite proposer un peu de mon temps auprès de nos collègues IEN dans les académies.

Jacky COURTAIS  
IEN CCPD Montbéliard 2  
chargé de la mission TIC dans le département du Doubs.

## Daniel GAUCHON

Ma candidature se situe évidemment dans la continuité du travail accompli par le Bureau National. Je pense en effet pouvoir encore contribuer activement à la vie de notre organisation syndicale autant par conviction que par reconnaissance vis-à-vis de ce que cet engagement m'a personnellement apporté depuis dix ans que je suis membre du Bureau National.

Les résultats obtenus lors des récentes élections professionnelles montrent qu'une large majorité de collègues nous ont une fois encore fait confiance, signe sans doute de la reconnaissance du travail que nous avons fait ensemble mais aussi approbation de nos choix stratégiques et encouragement à poursuivre notre action.

Une seule frustration, celle de n'avoir pas suffisamment avancé sur l'enjeu majeur d'unification des corps d'inspection. Certes, cela reste notre objectif - il appartiendra au congrès de le confirmer - et la possibilité d'accéder à l'échelle lettre A en fin de carrière pour la plupart des IEN est une avancée très importante mais cette perspective de corps unique qui pouvait paraître proche en 2000 semble aujourd'hui plus lointaine.

Or ce combat syndical ne se réduit pas à un aspect corporatiste, car il touche profondément à la structure même de notre institution dont les agrégés, les IA-IPR et les Inspecteurs généraux constituent le sommet d'une pyramide essentiellement disciplinaire qui a pour effet principal sa propre reproduction au nom d'une sacralisation du savoir présentée comme un élitisme républicain dont personne n'ose vraiment dénoncer l'escroquerie.

A ce titre, l'unification des corps d'inspection, comme d'ailleurs la polyvalence des enseignants, permet de placer réellement les enjeux éducatifs au niveau des élèves et non plus au service des disciplines. J'ai la conviction que c'est là l'un des leviers importants pour faire évoluer notre système éducatif vers plus d'efficacité, en particulier au niveau des collègues.

C'est aussi pour essayer d'avancer vers cette nécessaire évolution que je sollicite un nouveau - et dernier - mandat au sein du Bureau national.

Daniel GAUCHON  
IEN CCPD Pau 1  
Membre du BN

## Marthe LEVEQUE

En ces temps où les discours électoraux foisonnent et où les appels à suffrages se multiplient, j'ai quelque scrupule à "me déclarer candidate".

Cependant, un engagement syndical de longue date, un engagement au sein du BN depuis 1993, un engagement dans la charge de Trésorière nationale depuis 2005 témoignent - me semble-t-il - de l'intérêt que je porte au SI.EN.

Et je souhaite continuer à y militer de manière active, pugnace, mais aussi constructive, pour faire aboutir les très légitimes revendications d'un corps qui mérite - avant, pendant et après - d'être reconnu à la hauteur des compétences qui sont les siennes :

- reconnaissance de l'égalité de dignité des inspecteurs dans l'exercice de leurs missions diversifiées, marquée - a minima - par l'accès de chacun aux HE A et B ;

- valorisation de leurs salaires, régimes indemnitaires et pensions de retraite ;

- conditions de travail adaptées aux nécessités du monde moderne, aussi bien pour ce qui relève des ressources humaines que des moyens matériels.

L'action collective est toujours plus efficace, elle est aussi plus juste. Il nous faut être suffisamment unis et suffisamment



# Candidatures au Bureau National

déterminés pour la porter afin de guider le Bureau National dans sa réflexion prospective sur notre rôle au service de l'Éducation.

C'est ainsi que je conçois de poursuivre ma tâche si, une fois de plus, vous me renouvelez votre confiance.

Marthe LEVEQUE  
IEN Hyères (83)  
Membre du BN  
Trésorière Nationale

## Jean-Pierre MARTIN

C'est parce que je crois à un syndicalisme fort et solidaire, un syndicalisme responsable et force de propositions que je renouvelle, après ces 6 années passées au Bureau National du SI.EN-UNSA, ma candidature. En faisant le bilan des avancées pour notre profession d'inspecteur depuis ces dernières années, on constate une amélioration financière dans la carrière (10ème échelon, accès à la hors-classe, revalorisation des indemnités). Tout ceci constitue bien sûr une étape sur le long chemin qu'il nous reste à parcourir tous ensemble. Les différents mouvements qui nous ont conduits jusque-là se sont déroulés dans la démocratie, la pluralité des courants et le respect de chacun mais toujours dans l'unité de l'action. C'est ainsi que je conçois le syndicalisme.

Le prochain congrès de Lille le démontrera encore je l'espère !

La revendication du corps unique, pourquoi pas ? Mais au-delà des mots est-ce bien là l'essentiel de nos aspirations ? Une reconnaissance réelle de notre institution qui outre les mots flatteurs de certaines lettres ministérielles mettrait les moyens humains et financiers pour améliorer l'exercice de notre métier serait tout de même plus légitime.

C'est dans cet esprit-là que je me porte candidat pour un nouveau mandat au Bureau National de notre syndicat.

Jean-Pierre MARTIN  
IENA du Gard  
Trésorier adjoint

## Evelyne ROQUES

Inspectrice de l'éducation nationale, promotion 2002, j'exerce mes fonctions d'IEN-CCPD dans l'académie de Créteil et dans le département de la Seine-Saint-Denis.

Entrée à l'éducation nationale par le concours de l'Ecole Normale (avant-dernière promotion de recrutés au niveau de la classe de 3ème), c'est dans le premier degré et plus particulièrement dans l'éducation prioritaire et l'enseignement spécialisé que ma carrière s'est développée. Mais, au-delà des aspects purement professionnels, je dois souligner que dès l'Ecole Normale, je me suis engagée dans le syndicalisme enseignant et ai ainsi été à plusieurs reprises élue au conseil syndical du SNI-PEGC puis du SE-UNSA du département de Paris. Discrètement mais constamment, j'ai maintenu cet engagement quels que soient les postes que j'ai occupés.

Car, si le cadre syndical s'avère nécessaire pour porter nos revendications catégorielles et défendre nos conditions de travail, il est également le lieu de la réflexion et de l'élaboration des propositions et des réponses pour l'amélioration du système public d'enseignement que nous défendons. Ce dernier aspect, celui de la définition de l'école que nous voulons, des contenus qui y sont dispensés ainsi que celle des modalités de la transmission des savoirs reste à mes yeux essentiel. En effet, les revendications catégorielles que nous portons ne peuvent avoir de sens qu'associées à une amélioration du fonctionnement de l'école, qu'associées à la réussite de tous les élèves de ce pays.

Or, aujourd'hui plus que jamais, dans notre pays la question de l'éducation et de la formation de la jeunesse s'avère cruciale. Quels contenus ? Quelles méthodes ? Quel schéma d'organisation à tous les niveaux d'enseignement, depuis la maternelle jusqu'à l'entrée à l'université ? Quel soutien à la jeunesse ?

Ces questions sont les nôtres, inspecteurs de l'éducation nationale qui représentons toutes les spécialités composant le système national d'éducation.

Cette couverture de tous les niveaux d'enseignement constitue indéniablement notre richesse en même temps que notre force pour affirmer, au moment où la logique du " résultat " prend une coloration fortement gestionnaire, notre vocation commune à rendre le système plus performant par l'exercice de nos missions statutaires que sous-tend la logique des apprentissages et de leur évaluation.

C'est bien la reconnaissance d'un corps de fonctionnaires expert en évaluation et en conduite de projets éducatifs qui doit être défendue dans un moment où les tensions se font toujours plus fortes en matière de gestion des politiques éducatives territoriales.

Plus que jamais, les évolutions du système éducatif rendent nécessaires la création d'un corps unique d'inspecteurs territoriaux comme l'ont affirmé les motions du congrès de Montpellier (avril 2004).

C'est dans la dynamique de mon engagement syndical qui s'exprime d'abord dans mon terrain d'exercice et au plus près des réalités quotidiennes du métier d'inspecteur que je vous propose ma candidature au Bureau National. J'y poursuivrai, selon le mandat donné par le prochain congrès, la réflexion et l'action nécessaires à l'amélioration des conditions de travail de tous les inspecteurs et à la sauvegarde de leurs missions au regard des évolutions du système éducatif.

Evelyne Roques  
IEN-CCPD à Dugny/Le Bourget (93)

## Patrick ROUMAGNAC

Six ans se sont écoulés depuis le congrès de Rouen où j'avais sollicité un second mandat, six ans de luttes opiniâtres au sein du bureau national pour que soient toujours mieux reconnus et mieux traités les inspectrices et les inspecteurs.

Le syndicalisme est d'abord affaire de loyauté et d'engagement. Il y a bien sûr les grands moments de solidarité nationale, quand tous les syndiqués se mobilisent pour défendre leurs idéaux, leur métier... ou l'un des leurs. Heures exaltantes où les différences s'effacent pour laisser s'exprimer toute la puissance du collectif. Mais il y a aussi l'impact de l'action au quotidien, ces " bonheurs minuscules " quand le syndicat intervient pour faire cesser une injustice locale, toujours durement ressentie par ceux qui la subissent. Tout ceci n'est rendu possible que par la fidélité et la disponibilité des membres du bureau national et des responsables académiques, départementaux ou du secteur second degré. Je profite de cette occasion pour remercier chacun d'entre eux de la confiance dont ils m'ont honoré. Un syndicat se doit aussi d'être efficace pour défendre les intérêts individuels ou collectifs de ses adhérents. L'efficacité nécessite souvent de faire preuve de réalisme et les victoires s'accompagnent souvent d'un certain nombre de concessions.

# Candidatures au Bureau National

C'est donc dans une logique d'étape que s'inscrit l'action syndicale, ce qui impose de rester vigilant pour garder le cap fixé par les mandats de congrès. Créteil, Rouen et Montpellier, pour ne citer que les derniers, ont été autant d'occasions d'affirmer notre attachement à un corps unique d'inspection. Diverses stratégies ont été mises en œuvre pour tendre vers la réalisation de cet objectif, ambitieux mais réaliste. De nombreux obstacles se sont dressés sur notre route et continuent à s'opposer à nous aujourd'hui encore. Ils n'entravent en rien notre détermination, pourtant, là encore, c'est une démarche par avancées successives qui semble être la plus efficace. Imposer nos idées peut paraître tentant, mais s'avère totalement contre-productif ; les faire partager demande certes du temps, cependant c'est la seule manière d'éviter les amertumes et leur inévitable cortège d'hostilité.

Unis et solidaires, nous avons réussi à imposer de réelles évolutions dans la gestion de nos carrières. Fermement adossés aux traditions réformistes de notre fédération, nous sommes plus que jamais reconnus comme des interlocuteurs incontournables pour débattre des orientations du système éducatif.

Nous devons aujourd'hui poursuivre nos efforts car bien des injustices perdurent et de nombreux combats restent à mener. C'est dans cette dynamique à la fois volontaire et réaliste que je m'engage à travailler au sein du nouveau Bureau National si vous acceptez une nouvelle fois de m'accorder votre confiance.

Patrick ROUMAGNAC

## Christian BARTHES

Je suis un " pur produit de l'enseignement technique ".

Écoutant la raison, j'ai poursuivi mes études secondaires dans un lycée technique pour bénéficier des avantages d'une certification progressive.

Laissant parler mon cœur, j'ai dit non au monde de l'entreprise pour entrer au service de l'Éducation nationale.

J'ai débuté comme Maître Auxiliaire et, 36 ans et 3 concours après, me voici IEN-ET HC, sans n'avoir jamais nourri aucun regret.

Je suis la voie que j'ai choisie avec enthousiasme, m'efforçant de bien faire mon métier et de rendre ainsi à " l'enseignement technique " un peu de ce qu'il m'a donné en me permettant de devenir un homme libre, un professionnel qualifié et un citoyen engagé.

L'engagement au service du bien public et le militantisme syndical sont chez moi une seconde nature. Ils me permettent, en participant à la réflexion et à l'action collectives, d'agir selon mes idées et d'être utile aux autres.

En 37 années d'activité professionnelle, je cumule 33 ou 34 ans de syndicalisme actif avec des responsabilités diverses.

Aujourd'hui candidat à l'élection au Bureau National, je m'engage à œuvrer sur la base du respect :

- des valeurs de liberté et de responsabilité, de justice sociale et d'égalité des chances, de démocratie et de laïcité ;
- d'une conception du syndicalisme privilégiant la revendication et la mobilisation, sans exclure la négociation et la participation, et déterminant sa conduite, en toute indépendance, dans le respect de la démocratie interne.

## POUR

- le maintien notre enseignement professionnel au sein du système public d'éducation et de la place importante qu'y occupent les enseignements généraux. Défendre nos LP, c'est aussi défendre notre métier !

- La défense de la liberté d'expression dans le cadre syndical. On ne doit rien céder lorsque l'essentiel est en jeu !

- La revalorisation de notre situation indiciaire et de nos carrières : échelle lettre B considérée désormais comme un objectif intermédiaire prioritaire vers le corps unique.

- L'amélioration de nos conditions matérielles de travail : problème récurrent de nos frais de déplacement et question patente de nos secrétariats.

- La préservation de notre système de retraite : c'est à l'État de tenir ses engagements !

- La sauvegarde de l'emploi dans l'Éducation nationale et, plus généralement, dans la Fonction publique. Nous devons être vigilants !

## PAR

- le choix d'objectifs prioritaires et d'une stratégie claire pour rassembler la plus large majorité possible ;

- le choix d'un fonctionnement démocratique pour que les décisions majoritaires s'imposent à tous mais sans brimer la minorité ;

- le choix de modalités d'action adaptées aux objectifs et aux circonstances pour allier réalisme et efficacité.

Si je suis élu, ce sont ces valeurs et ces principes qui guideront mon action au sein du Bureau National, dans la ligne de la direction actuelle conduite par Patrick ROUMAGNAC en qui j'ai toute confiance.

Christian BARTHES  
IEN-ET Economie et Gestion  
Académie de MONTPELLIER

## Jean-Marie CORNUEY

Notre société est en crise... Elle semble être entrée dans une fuite en avant permanente où la violence et sa répression, l'arrogance, le mépris de l'autre sont devenus des valeurs " sûres ".

Nous sommes à un tournant dans la vie de notre société. Le monde éducatif n'est pas épargné par les soubresauts de la société dans laquelle il évolue. Plus que jamais, il nous faut être forts.

Trois sièges sont à pourvoir... Je postule pour l'un d'eux. Si je suis élu, je fais la promesse de défendre le système éducatif et de faire en sorte qu'il soit encore plus performant et encore plus efficace.

La dégradation continue de nos conditions de travail, le manque de considération de notre statut nous obligent, plus que jamais, à serrer les rangs et faire face...

Nous devons avoir à notre disposition les moyens humains et matériels d'accomplir nos missions. Et si nous devons être évalués, ce qui -somme toute- est normal, au moins devrions-nous avoir connaissance des critères d'évaluation et des indicateurs de performance.

C'est pour défendre l'efficacité de notre service public d'éducation que je me présente aujourd'hui à vos suffrages

Je vous remercie par avance pour la confiance que vous voudrez bien me témoigner.

Jean-Marie CORNUEY  
IEN Economie-Gestion  
Académie de BORDEAUX

# Candidatures au Bureau National

## Yvette DESTOT

IEN chargée de l'information et de l'orientation, titulaire depuis septembre 2001, j'exerce mes fonctions dans l'académie de Créteil, en résidence à l'inspection académique de Seine-et-Marne. Je propose ma candidature au Bureau National du SI.EN pour le secteur Orientation. Née en 1952, j'ai accompli toute ma carrière dans le service public d'éducation, où j'ai occupé des fonctions variées qui m'ont permis d'acquérir une culture très large du système éducatif. Conseillère d'orientation, directrice de CIO, conseillère en formation continue, déléguée régionale adjointe de l'Onisep, j'ai toujours œuvré pour l'excellence d'un service public au service de tous les publics. Militante de la première heure de la validation des acquis de l'expérience, je m'attache, dans les fonctions que j'exerce aujourd'hui, tout particulièrement à une veille stratégique qui intègre la dimension politique de nos engagements éducatifs. Ces compétences et ces engagements je les mets au service de notre syndicat depuis déjà plusieurs années, sans mandat. Je m'implique activement auprès du Bureau National et tout particulièrement comme membre de la commission de secteur Orientation depuis le congrès de Montpellier. C'est ainsi que j'accompagne ou représente le SI.EN et son secrétaire général dans des audiences syndicales au ministère, ou fédérales de l'UNSA Education, sur le thème de l'orientation en particulier. Mon expertise y est reconnue et je contribue activement aux réflexions sur ces sujets au sein du SI.EN afin d'inspirer les prises de position de l'UNSA et d'infléchir les points de vue du ministère.

Sur le plan corporatif, je saisis toutes les occasions pour mobiliser les IEN/IO de mon réseau autour des objectifs de notre syndicat et leur faire partager notamment la revendication d'un corps unique

aux missions diversifiées. Je me suis engagée sur Créteil à rendre plus visible leur expertise et leurs fonctions et j'ai permis que dès la parution du texte de référence ils aient toute leur place dans le collège du second degré. J'ai constamment informé autour de moi des avancées obtenues et gagné l'adhésion au SI.EN de nouveaux collègues dans mon académie. Syndiquée au SI.EN depuis mon entrée dans les fonctions, je suis également cette année candidate sur les listes académique et nationale du SI.EN pour la CAPA Créteil et la CAPN.

Sur toutes les questions essentielles qui concernent les réformes en profondeur de notre système éducatif, le SI.EN sait se faire entendre ; il convient de renforcer son audience par l'expertise indiscutable de ses contributeurs. Les inspecteurs chargés de l'information et de l'orientation ont une approche transversale des problématiques que je m'efforce de valoriser. C'est ainsi, je le pense, qu'ils rejoindront en plus grand nombre notre syndicat au profit de notre réflexion et de nos engagements.

Yvette Destot  
IEN-IO académie de Créteil

## Jean-Claude QUEMIN

Représentant des retraités depuis 2001, membre sortant du Bureau National, je viens solliciter le renouvellement de mon mandat dans la ligne de la motion votée au congrès de Montpellier.

Pour la part qui lui incombait le SI.EN a bataillé jusqu'au bout contre la réforme de juillet 2003. Aujourd'hui la justesse de ses analyses se vérifie : les pénalités s'accroissent pour tous ceux qui partent et ceux qui commencent à envisager leur départ constatent la pente pernicieuse des textes mis en œuvre.

Avec les plus anciens de nos collègues, on ne peut admettre la coupure que la nouvelle loi instaure entre actifs et retraités. Elle signifie la rupture du contrat moral liant l'Etat et ses fonctionnaires avec tout ce qui en découle (abandon du traitement continué, abandon de la péréquation autorisant la reconnaissance, a posteriori, des services rendus, etc.)

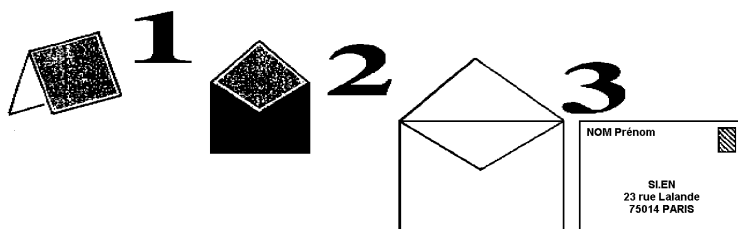
La dégradation est inexorable, elle ne doit pas être inéluctable.

Membre de la commission " Retraites/Retraités " dans le cadre fédéral de l'UNSA, élu à la commission exécutive de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGR), je me suis engagé dans ces instances avec disponibilité et assiduité puisque nous avons en partage la défense vigilante des pensionnés de la Fonction publique par l'harmonisation des plates-formes revendicatives.

Avec constance et opiniâtreté, je m'emploierai dans ces différents cadres à exiger des pouvoirs publics une négociation approfondie avec l'ensemble des partenaires sociaux pour déboucher sur une nouvelle loi qui rétablirait en priorité, pour les fonctionnaires, les principes premiers du Code des pensions - le traitement continué avec péréquation et assimilation - lesquels reposent sur le socle intangible du principe de répartition.

## Elections au BN :

le bulletin de vote doit être adressé directement  
au SI.EN-UNSA Education  
23, Rue Lalande 75014 PARIS



## Enfin des progrès dans l'information pour l'orientation !

FILIERE STAPS ET DEBOUCHES PROFESSIONNELS : «LE MINISTRE RETABLIT LUI-MEME LA VERITE !»

Dans sa réponse écrite n° 100851 à l'honorable parlementaire M. René ROUQUET, publiée au Journal des Débats de l'Assemblée Nationale du 31 Octobre 2006 (p. 11343), le Ministre de l'Education Nationale contribue à la lutte contre la désinformation ambiante sur les débouchés de certaines filières universitaires :

«L'avenir des étudiants en STAPS n'est pas limité au nombre de postes offerts par l'éducation nationale. En effet, la filière STAPS ne se réduit pas à la seule préparation du métier d'enseignant d'éducation physique et sportive. Les étudiants de cette filière se dirigent également vers les métiers d'animation sportive du monde associatif et des collectivités territoriales, le secteur du management du sport, le développement des activités physiques adaptées, ou encore vers les métiers liés aux activités commerciales dans le domaine sportif, autant de secteurs qui représentent un large potentiel d'emplois. C'est d'ailleurs ce que confirment les résultats de l'enquête menée par le Centre d'Etudes et de Recherche sur les Qualifications. Le suivi des diplômés STAPS 2001 témoigne d'un excellente insertion professionnelle (84 %) qui place cette filière en tête des disciplines universitaires. Et dans la très grande majorité, les emplois obtenus ne sont ni précaires ni sous-rémunérés. Afin de faciliter l'accès à l'emploi, la gestion des ressources humaines et la mobilité professionnelle, les diplômés STAPS seront prochainement inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), dont la consultation permettra notamment d'obtenir des informations sur les secteurs d'activités et les types d'emplois accessibles par les titulaires de ces diplômes. Par ailleurs, le récent Plan national de développement du sport annoncé par le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative permet d'offrir prochainement 1000 postes dans le domaine de l'animation sportive en zone sensible, la gestion des événements sportifs internationaux (préparation de la coupe du monde de rugby et du championnat du monde de handball féminin) et, sur un autre registre, l'accompagnement des personnes handicapées. Ce dernier secteur, " activité physique adaptée et santé ", est en plein essor. Il s'articule autour de la prise en charge du vieillissement, de la sédentarité, du handicap, du bien-être de la population. Ainsi, la mise en œuvre des vertus éducatives, prophylactiques et thérapeutiques de l'activité physique se fait en particulier grâce à des professionnels formés en STAPS.»

Les plus hautes autorités universitaires et administratives avaient pourtant vilipendé les COP et les services d'orientation qui ne diffusaient pas la «bonne information», qui permettrait de détourner les jeunes des filières sans avenir, comme STAPS ....

Pour y voir plus clair, n'hésitez pas à opposer l'information officielle à l'information officielle ! (mais cela peut vous coûter cher : voir la polémique sur les méthodes de lecture).

Bernard LESPES, IEN/IO  
BN du SI.EN-Unsa -Education

---

## Lettre ouverte au ministre de l'Éducation nationale

### Grammaire : un impératif de concertation

Les organisations syndicales soussignées, soucieuses d'éviter que des décisions soient prises sans concertation sur le sujet de la grammaire, adressent au ministre de l'Éducation nationale la lettre suivante :

Monsieur le ministre,

Vous avez décidé de faire de l'enseignement de la grammaire à l'école et au collège votre nouveau chantier pédagogique. Nous attirons votre attention sur la nécessité d'ouvrir sur ce sujet important une concertation tant avec les organisations professionnelles qu'avec la communauté universitaire avant de donner d'éventuelles instructions ou de modifier les programmes scolaires.

Le rapport Bentolila constitue une base de travail intéressante. Nous avons fait savoir l'intérêt mais aussi les limites que revêt ce document qui ne peut à lui seul tenir lieu de débat.

Le groupe d'experts sur la maîtrise de la langue que président le professeur Pierre Brunel et l'inspectrice générale Martine Safra doit rendre ses conclusions en janvier.

Nous vous demandons, Monsieur le ministre, à partir de ces différents éléments d'ouvrir la concertation qu'attendent tous les enseignants soucieux d'améliorer chez leurs élèves la maîtrise de la langue française. La légitimité d'une instruction ministérielle ne peut être fondée que dans un processus de décision respectant aussi bien le principe de consultation élargie que le fonctionnement institutionnel.

La publication hâtive et basée sur un rapport unique de nouveaux textes provoquerait inévitablement de nouvelles polémiques dont le système éducatif n'a nul besoin.

Luc Bérylle,  
secrétaire général  
du SE-UNSA

Patrick Gonthier  
secrétaire général  
de l'UNSA Éducation

Dominique Lassarre,  
secrétaire générale  
de Sup'Recherche

Patrick Roumagnac,  
secrétaire général  
du SI.EN

SI.EN-Unsa Rapport d'activité 2004-2007

**CONTRE**

SI.EN-Unsa Rapport d'activité 2004-2007

**ABSTENTION**

SI.EN-Unsa Rapport d'activité 2004-2007

**POUR**

## Elections au Bureau national

Premier degré

Jacky COURTAIS  
Daniel GAUCHON  
Marthe LEVEQUE  
Jean-Pierre MARTIN  
Evelyne ROQUES  
Patrick ROUMAGNAC

Enseignement général,  
technique et professionnel

Christian BARTHES  
Jean-Marie CORNUEY

Information et orientation

Yvette DESTOT

Représentant des retraités

Jean-Claude QUEMIN

Rappel : vous devez voter avant le 15 mars 2007